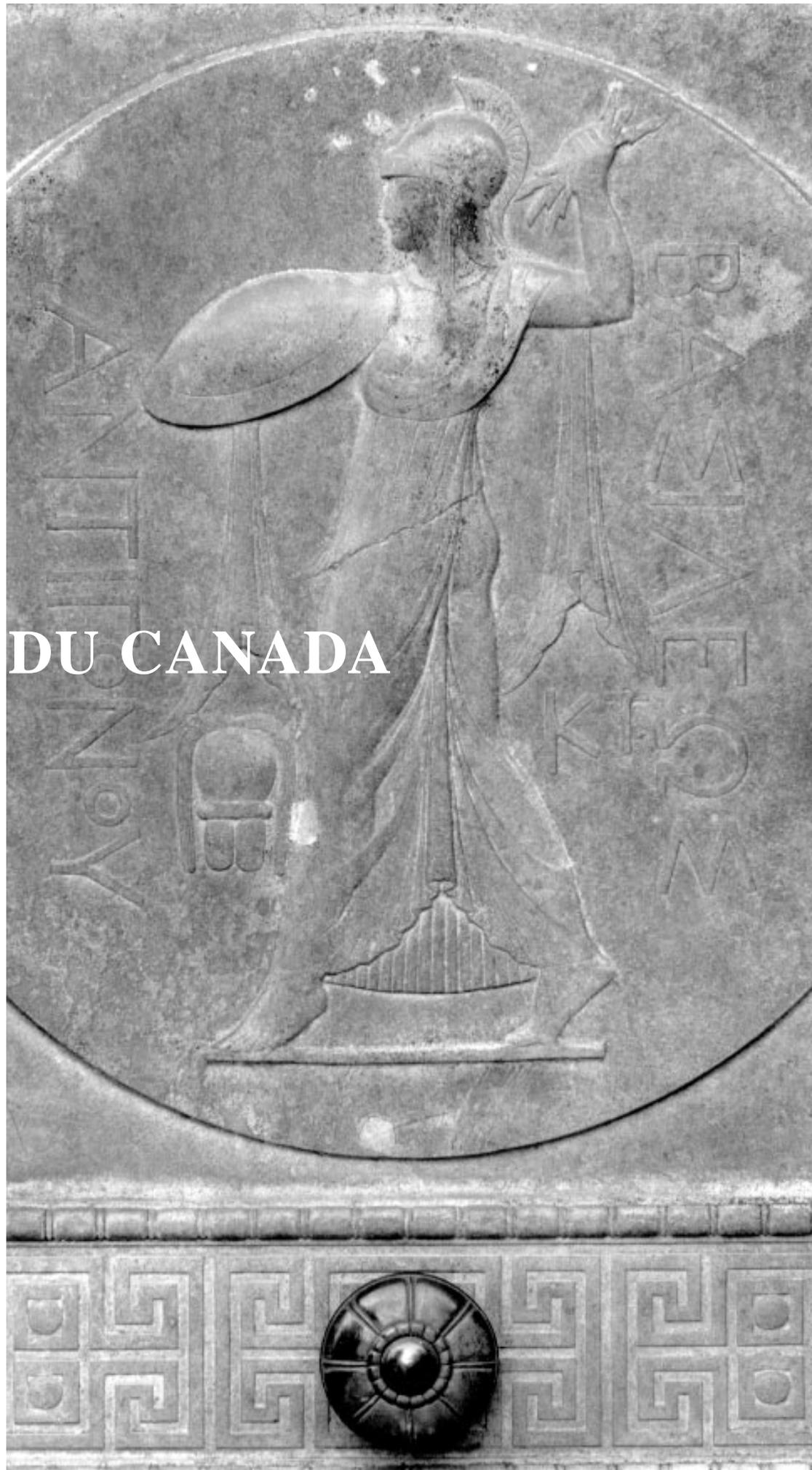




**BANQUE DU CANADA**

**Rapport annuel**  
**1 9 9 7**



# FAITS SAILLANTS

## 1997

-  L'inflation s'étant maintenue à un faible niveau pour la sixième année d'affilée, l'économie canadienne a connu une expansion vigoureuse d'environ 4 % au cours de 1997.
-  Grâce aux représentants régionaux qu'elle a maintenant à Montréal, Toronto, Halifax, Calgary et Vancouver, la Banque a accru les contacts qu'elle entretient avec le public, les associations et les administrations provinciales.
-  Une étude indépendante sur les opérations sur or menées à la Banque du Canada pendant la Deuxième Guerre mondiale a permis de conclure que la Banque n'a joué aucun rôle dans les transactions liées à l'or confisqué par les autorités nazies.
-  La Banque a lancé un nouveau programme visant à faire connaître les caractéristiques anticontrefaçon des billets de banque canadiens.
-  La Banque a terminé son évaluation des répercussions que pourrait avoir sur ses systèmes automatisés le passage à l'an 2000 et a mis sur pied un bureau central chargé de veiller à ce que ses systèmes essentiels continuent de bien fonctionner au tournant du siècle.

Banque du Canada  
234, rue Wellington  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G9

893-49-90-652

CN ISSN 0067-3587

Imprimé au Canada sur papier recyclé

Bank of Canada • Banque du Canada

Gordon G. Thiessen  
Governor - Gouverneur

Ottawa K1A 0G9

le 27 février 1998

L'honorable Paul Martin, c. p., député  
Ministre des Finances  
Ottawa

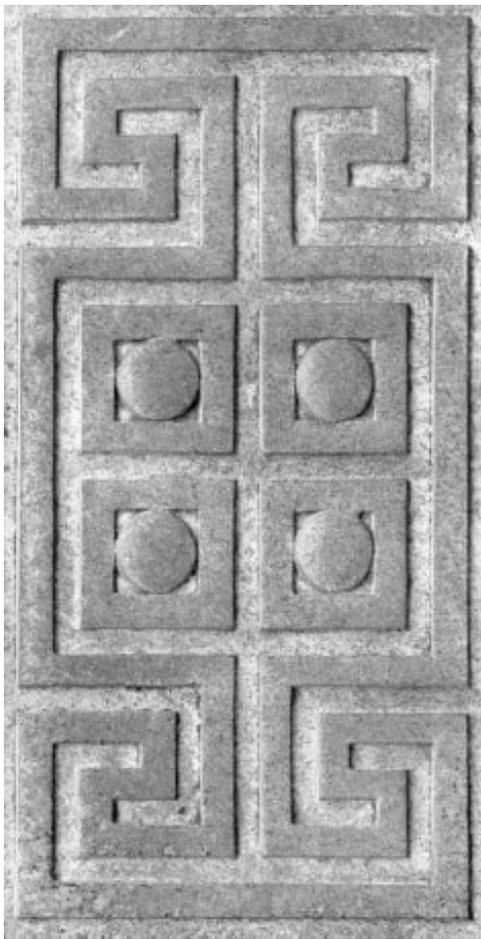
Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour l'année 1997 ainsi que les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.







## TABLE DES MATIÈRES

Rapport annuel du gouverneur au ministre des  
Finances et états financiers pour l'année 1997

Déclaration du gouverneur .....	5
Tour d'horizon de la Banque .....	12
Compte rendu d'intendance	
La politique monétaire .....	20
Les services de banque centrale .....	23
La monnaie .....	28
Les services de gestion de la dette .....	32
Sommaire financier .....	36
États financiers .....	40
Cadres supérieurs .....	51
Représentants régionaux .....	52
Annexe	
Modifications apportées à la <i>Loi sur la Banque du Canada</i> .....	54
<i>La Loi sur la compensation et le règlement     des paiements : le point sur les activités</i> .....	55
Prolongation de l'application des cibles de maîtrise de l'inflation .....	56

*Couverture : Macédoine, Antigonos Gonatas,  
tétradrachme, 277-239 av. J.-C.*

*Photographie de l'un des six panneaux qui  
parent les portes de bronze de l'entrée  
principale du siège de la Banque à Ottawa.  
Chacun des panneaux est orné d'une réplique  
d'une pièce de monnaie de la Grèce antique.*

*Photo : James Zagon*



## **Notre engagement à l'égard des Canadiens**

- Promouvoir le bien-être économique des Canadiens et, pour ce faire,
  - mettre en œuvre la politique monétaire de façon à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie;
  - veiller à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
  - émettre des billets de banque dont l'authenticité ne peut être mise en doute.
- Fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficaces et efficaces.
- Communiquer ouvertement et efficacement nos objectifs et rendre compte de nos actes.

## **DÉCLARATION DU GOUVERNEUR**

En guise d'introduction au présent rapport, j'aimerais commenter certains événements survenus sur la scène économique qui préoccupent les Canadiens. Je soulignerai ensuite quelques faits qui témoignent de la façon dont la Banque s'est acquittée l'an dernier de ses engagements envers la population canadienne.

### **Les perspectives économiques du Canada**

À la lumière des difficultés auxquelles font face les pays de l'Asie du Sud-Est, la Corée du Sud et le Japon, on estime maintenant que la croissance mondiale sera moins rapide que prévu initialement et que des pressions à la baisse s'exerceront sur les taux d'inflation à l'échelle internationale. Le Canada subit le contrecoup des perturbations que la crise asiatique a causées sur les marchés financiers internationaux et sur les marchés des produits de base que nous exportons. Le recul des cours des produits de base de même que l'engouement pour le dollar américain manifesté par des investisseurs nerveux, à la recherche d'un abri sûr pour leurs fonds, ont contribué au récent accès de faiblesse de la monnaie canadienne.

Compte tenu de l'incertitude et de la nervosité ambiantes, il est bon de rappeler quelle est la situation fondamentale de l'économie canadienne. Celle-ci, en effet, demeure remarquablement saine. Pendant la majeure partie des vingt-cinq dernières années, il y a eu trois ombres au tableau : un taux d'inflation élevé, des déficits budgétaires répétés, qui se sont soldés par un endettement public très lourd, ainsi que la croissance relativement faible de la productivité dans le secteur privé, qui a été lent à s'ajuster à la concurrence croissante engendrée par les progrès techniques et la libéralisation des échanges commerciaux à l'échelle internationale. Le Canada a accompli récemment des progrès considérables sur chacun de ces fronts. Au cours des six dernières années, le taux d'inflation n'a guère dépassé les 2 %. Le gouvernement fédéral et la plupart des administrations provinciales sont sur le point d'équilibrer leurs budgets, s'ils ne dégagent pas déjà des excédents. Le ratio de la dette publique à la taille de l'économie a finalement commencé à se replier. De plus, les entreprises canadiennes ont effectué ces dernières années d'importantes modifications pour s'adapter aux nouvelles technologies et devenir plus compétitives à l'échelle internationale.



*Gordon Thiessen*

*Les perspectives de croissance  
pour l'ensemble du pays  
demeurent fort  
encourageantes.*

*Les entreprises canadiennes ont effectué ces dernières années d'importantes modifications pour s'adapter aux nouvelles technologies et devenir plus compétitives à l'échelle internationale.*

Il ne fait aucun doute que la crise asiatique aura des répercussions plus prononcées sur les régions et les branches d'activité qui entretiennent les liens commerciaux les plus étroits avec l'Asie et qui dépendent des produits de base. En outre, la tempête de verglas qui s'est abattue en janvier 1998 sur le Québec, l'Est de l'Ontario et une partie des Maritimes a eu une incidence à court terme sur l'activité économique. Néanmoins, les perspectives de croissance pour l'ensemble du pays demeurent fort encourageantes. La compétitivité des firmes canadiennes sur le plan international et la robustesse de l'économie américaine devraient permettre à la plupart des entreprises exportatrices de continuer à prospérer. Parallèlement, les bas taux d'intérêt pratiqués au Canada grâce au faible niveau de l'inflation et à l'assainissement des finances publiques continueront de soutenir les dépenses engagées par les entreprises pour tirer parti des nouvelles techniques et acquérir des machines et du matériel ainsi que les dépenses des ménages en logements, véhicules automobiles et autres biens durables. L'amélioration des facteurs fondamentaux de notre économie permet au Canada d'absorber les chocs internationaux, comme la crise asiatique, et de s'y ajuster plus facilement que par le passé.

L'économie canadienne a connu en 1997 une expansion rapide, de l'ordre de 4 %, et, malgré les effets négatifs de la crise asiatique, je m'attends à ce qu'elle progresse de nouveau à une bonne cadence en 1998. L'an dernier, le nombre des emplois à plein temps dans le secteur privé a augmenté de 380 000, et l'embellie devrait se poursuivre cette année.

Même si le taux de chômage a reculé d'un point de pourcentage entier en 1997, pour bien des Canadiens le taux de 8,6 % observé à la fin de l'année signifie que les conditions demeurent difficiles sur le marché du travail. Des sondages d'opinion révèlent qu'un grand nombre de parents s'attendent à ce que leurs enfants éprouvent plus de mal qu'ils n'en ont eu eux-mêmes à trouver un emploi et à le conserver.

L'économie canadienne a de toute évidence subi une transformation majeure, et douloureuse. De nombreux emplois ont été supprimés et d'autres ont changé radicalement. On presse de plus en plus les employés d'acquérir de nouvelles compétences, mais nombre d'entre eux craignent que celles-ci ne soient également vite dépassées étant donné la rapidité avec laquelle les techniques se développent.

Derrière le changement et l'incertitude, toutefois, se dessinent des perspectives d'emploi plus prometteuses. L'évolution récente de l'économie américaine est un exemple concret de ce qui pourrait se produire. Les États-Unis nous ont devancés dans le nécessaire processus d'ajustement à la situation mondiale changeante auquel j'ai fait allusion. Ils connaissent maintenant, pour la septième année d'affilée, une expansion caractérisée par des gains soutenus au chapitre de l'emploi et leur plus bas taux de chômage depuis 1973.

C'est parce que les entreprises américaines sont devenues très concurrentielles à l'échelle internationale et qu'elles ont su s'adapter rapidement à l'évolution des marchés et de la technologie que de tels

résultats ont pu être atteints. Mais, avant que les ajustements opérés ne se traduisent par un chômage peu élevé, il a fallu que la croissance économique adopte une trajectoire raisonnablement stable, ce qui a rassuré les employeurs et les a incités à investir dans la main-d'œuvre et à embaucher de nouveaux employés.

Je ne saurais trop insister sur l'importance du rôle qu'a joué la politique de faible inflation suivie par les autorités monétaires américaines dans la réalisation de la stabilité économique chez nos voisins du Sud. Nous savons d'expérience que, dès que l'inflation s'installe, elle sème la récession. Et pire est l'inflation, pire est la récession qu'elle fait germer.

Et c'est pour tout cela que je suis plutôt optimiste quant aux perspectives d'amélioration de la situation de l'emploi au Canada. Le niveau de l'inflation est bas, et la Banque du Canada, en menant une politique monétaire destinée à maîtriser l'inflation, contribue à faire durer l'expansion de l'économie canadienne aussi longtemps que possible. Si notre économie continue à montrer qu'elle peut devenir plus efficiente et plus souple face au changement, une fois que les répercussions de la crise asiatique se seront dissipées, les perspectives en matière d'expansion économique et d'emploi devraient être les meilleures que nous ayons connues depuis un bon moment.

## **Le respect de notre engagement**

L'engagement que la Banque a pris à l'égard des Canadiens est énoncé à la page 4. J'aimerais expliquer en quelques mots de quelle façon la Banque s'est attachée à remplir cet engagement en 1997. Un compte rendu plus détaillé de notre intendance est fourni dans les autres sections du *Rapport*.

En premier lieu, la Banque s'est engagée à mettre en œuvre une politique monétaire qui vise à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie. Cela se traduit concrètement par la poursuite d'une fourchette cible de maîtrise de l'inflation allant de 1 à 3 %, car une inflation chronique ronge la valeur de la monnaie. En février 1998, le gouvernement canadien et la Banque du Canada ont décidé d'un commun accord de prolonger jusqu'à la fin de 2001 l'application des cibles actuelles de maîtrise de l'inflation. Le communiqué que la Banque a publié pour expliquer cette décision est reproduit à la page 56.

Vers la fin de 1997, le taux d'inflation mesuré par la variation de l'indice des prix à la consommation est tombé juste en deçà de la fourchette visée par la Banque. Cette situation est toutefois attribuable à certains facteurs temporaires et ne reflète pas la tendance fondamentale de l'inflation au Canada. Néanmoins, le fait que l'inflation tendancielle se situe aux alentours de la limite inférieure de la fourchette cible de 1 à 3 % conforte le point de vue que j'ai exprimé plus tôt et selon lequel notre économie dispose d'une bonne marge de manœuvre pour progresser.

L'engagement qu'avait pris la Banque de veiller à la fiabilité et à la solidité du système financier est devenu officiellement une partie de son mandat en 1996, au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la*

*Le niveau de l'inflation est bas, et la Banque du Canada, en menant une politique monétaire destinée à maîtriser l'inflation, contribue à faire durer l'expansion de l'économie canadienne aussi longtemps que possible.*



PHOTO : HELEN MEUBUS, SERVICES DE COMMUNICATION

*Bernard Bonin, Gordon Thiessen et  
Charles Freedman devant le Comité des finances de  
la Chambre des communes*

*compensation et le règlement des paiements.* Cela signifie que le gros du travail qu'accomplissait auparavant la Banque pour améliorer la sécurité du système financier fait désormais partie des responsabilités que lui confère la loi. L'année dernière, nous avons commencé à mettre en application les nouvelles dispositions législatives en publiant les lignes directrices que nous entendons suivre dans l'exercice de nos responsabilités en matière de surveillance.

Pour respecter son engagement d'émettre des billets de banque dont l'authenticité ne puisse être mise en doute, la Banque a accru ses investissements en recherche et développement, dans les domaines de la prévention de la contrefaçon et des méthodes de production, en prévision de la prochaine génération de billets. Même si la contrefaçon ne constitue pas un problème majeur au Canada, elle augmente, et c'est pourquoi il importe que nous utilisions les dispositifs anticontrefaçon les plus efficaces qui soient.

L'engagement pris par la Banque de fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficaces et efficaces a été renforcé par les nouvelles modalités financières adoptées conjointement par elle et par Placements Épargne Canada, agence mise sur pied par le ministère des Finances pour gérer la vente de titres de dette du gouvernement fédéral auprès des particuliers. En 1997, la Banque a ainsi pu commencer à recouvrer auprès de l'organisme le coût des services de soutien qu'elle lui fournit relativement à l'émission des obligations d'épargne du Canada et d'autres instruments destinés aux particuliers. Ce changement entraînera une clarification de la responsabilité dans ce domaine.

*La Banque poursuit ses efforts  
pour communiquer  
ouvertement avec les  
Canadiens et rendre compte  
de ses actes, comme elle s'y  
est engagée.*

La Banque poursuit ses efforts pour communiquer ouvertement avec les Canadiens et rendre compte de ses actes comme elle s'y est engagée. Grâce à la création de bureaux régionaux à Halifax et Calgary et à l'augmentation du personnel des bureaux de Montréal, Toronto et Vancouver, un pas important a été franchi en 1997 pour intensifier nos relations avec les particuliers, les associations et les administrations provinciales. Nos représentants régionaux sont chargés de susciter un dialogue dans les différentes régions du pays à propos des questions de politique monétaire et des divers aspects des opérations de la Banque. L'expérience nous a appris que l'économie et la politique monétaire fonctionnent mieux lorsque la population est bien informée sur les grandes questions économiques de l'heure et sur l'orientation de la politique monétaire. De même, pour bien faire notre travail, nous, à la Banque, devons recueillir des renseignements auprès de sources très variées et prêter une oreille attentive aux opinions et aux préoccupations des Canadiens et des Canadiennes.

L'engagement qu'a pris la Banque de communiquer ouvertement a été mis à l'épreuve l'an dernier lorsqu'ont été dévoilées certaines indica-

tions laissant entendre que celle-ci aurait pris part, pendant la dernière guerre, à des opérations sur or dont le but aurait été d'aider des pays neutres à utiliser de l'or confisqué par l'Allemagne nazie à d'autres pays ou à des particuliers. Les résultats de l'enquête menée à la suite de ces allégations sont présentés en page 31; ils révèlent que la Banque n'a pas participé à de telles transactions. Je veux souligner ici le fait que la Banque a réagi rapidement et de façon transparente aux allégations en question et que son personnel n'a ménagé aucun effort pour que l'historien indépendant à qui elle a confié la tâche d'enquêter sur la question dispose de tous les renseignements et dossiers sur le sujet et puisse ainsi terminer promptement ses recherches et avoir confiance en ses sources.

\* \* \*

J'aimerais, pour conclure, ajouter quelques mots sur la Banque du Canada en tant qu'institution. Celle-ci poursuit l'importante restructuration qu'elle a entreprise. Nous avons en grande partie terminé la revue de nos fonctions essentielles, qui a consisté à déterminer lesquelles de nos activités étaient liées à notre mandat, mais il nous reste encore à mettre en place certaines des modifications que cette revue a signifiées pour l'organisation interne de la Banque et son personnel. De plus, à l'instar de beaucoup d'autres institutions, la Banque a investi dans les nouvelles techniques pour permettre des gains d'efficience dans tous ses secteurs d'activité. Elle s'emploie aussi depuis un certain temps déjà à évaluer les mesures à prendre pour résoudre les problèmes que cause, pour ses systèmes informatiques, le passage à l'an 2000.

Les effectifs de la Banque étaient inférieurs de 20 % environ en 1997 à ce qu'ils étaient en 1994. Parallèlement, la nature des postes et des compétences dont l'institution a besoin a énormément changé. Il a donc fallu aux employés beaucoup de souplesse et de détermination pour acquérir les nouvelles compétences requises. Leur adaptabilité a été remarquable. Je profite de l'occasion pour les remercier tous de leur engagement envers le processus de restructuration, des efforts additionnels qu'ils ont déployés pour que les résultats soient positifs et de la patience dont ils ont fait preuve face à l'incertitude, aux frustrations et aussi à la fébrilité dont s'accompagne le changement.





TOUR D'HORIZON  
DE LA BANQUE



## Les activités de la Banque du Canada

Les principales responsabilités dont la Banque du Canada est investie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* peuvent être groupées en quatre grands domaines. Les changements apportés à cette loi en 1997 (voir page 54) ne modifient aucunement ces responsabilités.

### *Politique monétaire*

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet la réalisation d'un rythme d'expansion monétaire compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

### *Services de banque centrale*

La Banque mène diverses activités en vue de réglementer et d'appuyer les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et d'autres opérations financières. Elle offre également des services bancaires et des conseils au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public.

### *Monnaie*

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens, sans conteste son produit le plus connu. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (et en particulier les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

### *Services de gestion de la dette*

La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement, ce qui l'amène à émettre des titres d'emprunt, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer, au nom du gouvernement, les paiements d'intérêts et les remboursements de titres ainsi qu'à conseiller celui-ci sur la gestion de la dette publique.

### Activités internationales

Le personnel de la Banque participe aux réunions et aux conférences que tiennent régulièrement les grands organismes internationaux, afin de faciliter l'échange de renseignements susceptibles d'appuyer la formulation des politiques économiques internes. En outre, la Banque collabore étroitement avec différents ministères à l'étude de questions économiques et financières de portée internationale. De concert avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ses employés contribuent également à des programmes d'aide technique aux pays en développement mis en place sous les auspices du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

## **Le fonctionnement de la Banque**

La Banque s'acquitte de ses fonctions à l'aide d'un personnel hautement compétent composé d'environ 1 500 employés réguliers et 300 employés temporaires et contractuels (chiffres au 31 décembre 1997). Elle est formée de onze départements, dont six sont directement affectés à ses quatre principaux domaines d'activité et cinq à la prestation de services généraux, dont la vérification interne.

Les chefs de département sont responsables de l'exécution des opérations et de la prestation des services dans leurs secteurs. Chaque chef relève de l'un des sous-gouverneurs de la Banque ou du premier sous-gouverneur.

Le Conseil de direction, composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs, assume collectivement la responsabilité des affaires de la Banque. Il s'occupe notamment des grandes questions d'organisation et de stratégie ainsi que de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Le Conseil de direction et les chefs de département préparent ensemble le plan à moyen terme et le budget annuel de la Banque, qu'ils soumettent à l'approbation du Conseil d'administration.



*Membres du Conseil de direction – De g. à dr., assis : Charles Freedman, Sheryl Kennedy et Gordon Thiessen; debout : Bernard Bonin, Paul Jenkins et Tim Noël*

## Le régime de gestion

Depuis quelques années, le public s'intéresse davantage à l'efficacité du contrôle exercé par les conseils d'administration. En 1995, le Conseil d'administration de la Banque a entrepris un examen de son régime de gestion et, ce faisant, a étudié les recommandations formulées par des comités des secteurs privé et public.

Le Conseil a clarifié ses obligations dans un document énonçant son mandat. Il y est stipulé que la *Loi sur la Banque du Canada* confère au gouverneur la responsabilité de la politique monétaire et des autres activités de la Banque et confie au Conseil la surveillance générale de la Banque et certaines fonctions particulières. Celles-ci concernent la gestion financière et l'administration générale de la Banque. Le Conseil nomme le gouverneur et le premier sous-gouverneur (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) ainsi que les sous-gouverneurs. De plus, il assure un suivi des activités des membres de la Haute Direction, prend part au processus de planification stratégique, approuve le budget de la Banque et les méthodes comptables et examine les pratiques en matière de dotation en personnel de même que les contrôles internes.

Le Conseil est aussi chargé de revoir toutes les activités importantes de la Banque et d'évaluer la façon dont le gouverneur s'acquitte de ses responsabilités. Il peut également donner son avis sur les questions qu'il juge d'intérêt public dans les domaines qui sont du ressort de la Banque.

Pour l'aider à remplir son mandat, le Conseil d'administration a créé le Comité du régime de gestion. Le Comité est composé uniquement d'administrateurs externes et il est présidé par l'administrateur principal (actuellement M<sup>me</sup> Judith Maxwell). Ses fonctions particulières consistent notamment à passer en revue la fréquence et le calendrier des réunions, à examiner le cycle annuel des décisions portées à l'attention du Conseil, à évaluer les exposés qui lui sont présentés et à déterminer si celui-ci obtient de la direction l'information dont il a besoin. En plus de la présidence du Comité du régime de gestion, l'administrateur principal assure la direction des réunions informelles que tiennent régulièrement les membres du Conseil ne faisant pas partie de la direction de la Banque.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé de procéder tous les ans à une auto-évaluation. Il ressort de la première évaluation, menée en 1997, que le Conseil estime exercer de façon appropriée ses fonctions d'intendance, avoir accès à l'information nécessaire à l'exécution de son mandat et entretenir des rapports efficaces avec la direction de la Banque.

## Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de douze administrateurs externes, du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Le sous-ministre des Finances y siège également, mais n'a pas droit de vote. Les administrateurs sont nommés sur recommandation du ministre des Finances (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) pour un mandat renouvelable de trois ans. L'expérience variée qu'apportent les administrateurs contribue au bon fonctionnement du Conseil. De plus, étant donné qu'ils viennent des divers coins du pays, ils assurent un lien important entre la Banque et leur région.

Comme il est mentionné dans l'encadré de la page précédente, le Conseil a pour rôle principal d'exercer une surveillance générale. Il assume également des responsabilités particulières aux chapitres de la gestion financière et de l'administration de la Banque.

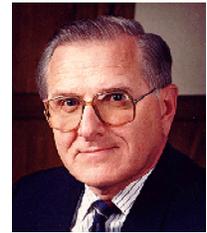
Les membres du Conseil d'administration tiennent au moins sept réunions par année, outre celles des divers comités par l'entremise desquels le Conseil exerce son rôle d'intendance. Le Comité de direction, qui est formé de quatre administrateurs, du gouverneur, du premier sous-gouverneur et du sous-ministre des Finances, est habilité à s'occuper de toute question qui relève de la compétence du Conseil et se réunit pour régler des points particuliers lorsqu'il est peu pratique



Judith Maxwell \*, C.M.  
Ottawa, Ontario  
Administratrice principale



Winston Baker  
St. John's, Terre-Neuve



Walter Dubowec, F.C.A.  
Winnipeg, Manitoba



Raymond Garneau, O.C.  
Westmount, Québec



James S. Hinds, c.r.  
Sudbury, Ontario



Aldéa Landry, c.r.  
Moncton,  
Nouveau-Brunswick



Harold H. MacKay †, c.r.  
Regina, Saskatchewan



Paul Massicotte \*  
St-Laurent, Québec



James S. Palmer \*, c.r.  
Calgary, Alberta



Joseph Segal, C.M.  
Vancouver,  
Colombie-Britannique



Barbara Stevenson \*, c.r.  
Charlottetown,  
Île-du-Prince-Édouard



C. Scott Clark \*\*  
Sous-ministre des Finances  
(membre d'office)

\* Membre du Comité de direction et du Comité du régime de gestion

\*\* Membre du Comité de direction  
Deux postes étaient vacants au 31 décembre 1997.

† M. MacKay a démissionné en juillet 1997 pour présider le Groupe de travail sur l'avenir du secteur financier canadien du gouvernement fédéral.

de convoquer tous les membres du Conseil. En 1996, le Conseil a créé le poste d'administrateur principal et a mis sur pied le Comité du régime de gestion, qui veille au bon fonctionnement du Conseil. Les autres comités, qui se réunissent plusieurs fois par année selon les besoins, sont le Comité de la planification et du budget, le Comité de la vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité des immeubles. Le Comité de la vérification, à l'instar du Comité du régime de gestion, est composé uniquement de membres qui ne font pas partie de la direction de la Banque.

## **Le passage à l'an 2000**

La Banque du Canada, comme la plupart des entreprises qui utilisent des ordinateurs, se voit dans l'obligation de modifier un grand nombre de ses systèmes informatiques en raison de ce qu'il est convenu d'appeler le bogue de l'an 2000. Le problème vient du fait que les systèmes automatisés sont incapables de faire la différence entre l'an 2000 et l'an 1900, car, jusqu'à tout récemment, ils étaient programmés de façon à reconnaître seulement les deux derniers chiffres de l'année.

La Banque est consciente que l'arrivée du nouveau millénaire risque de provoquer des perturbations dans l'ensemble de l'économie et que la plupart des organismes au Canada comme ailleurs doivent prendre les mesures qui s'imposent pour remédier à la situation. De son côté, elle travaille activement depuis plus d'un an à déterminer les répercussions qu'aura le bogue de l'an 2000 sur ses propres systèmes et ceux de ses principaux fournisseurs externes de biens et services ainsi que sur le fonctionnement global du système financier canadien.

En avril 1997, la Banque a mené à terme une évaluation des conséquences au sein de l'institution du passage à l'an 2000 et en a présenté les résultats au Conseil d'administration. Cette étude a fait ressortir la nécessité pour la Banque de veiller à ce que les systèmes essentiels continuent de fonctionner de façon adéquate au tournant du siècle, de coordonner avec ses partenaires les essais des systèmes dont elle partage l'utilisation et de faire en sorte que des plans d'urgence appropriés soient en place en cas de défaillance. Une équipe d'employés spécialisés a été formée pour s'occuper de ces tâches sous la direction d'un bureau central chargé de la gestion, de l'orientation et du soutien du projet. Les objectifs clés consistent à terminer, d'ici la fin de 1998, les travaux concernant les systèmes internes et à nous concentrer en 1999 sur les essais à effectuer en collaboration avec nos partenaires et sur l'élaboration des plans d'urgence nécessaires.

Désireuse de contribuer au bon fonctionnement de l'ensemble du système financier canadien, la Banque prend part à des discussions avec les ministères fédéraux et le groupe de travail sur l'an 2000 d'Industrie Canada. Elle collabore aussi avec les milieux financiers au pays et à l'étranger en vue d'accroître la sensibilisation au problème, d'accélérer sa résolution, de mettre en commun les meilleures solutions et de suivre les progrès réalisés.



COMPTE RENDU  
D'INTENDANCE



## La politique monétaire

*Les attentes en matière d'inflation sont devenues de plus en plus compatibles avec la cible de maîtrise de l'inflation que vise la Banque. Par conséquent, la politique monétaire jouit d'une plus grande latitude pour réagir à l'évolution de la situation économique au pays.*

La politique monétaire canadienne a pour but d'aider l'économie à réaliser pleinement son potentiel et, ainsi, de contribuer à relever le niveau de vie de tous les Canadiens. Le moyen d'atteindre ce but réside dans le maintien de la stabilité de la monnaie. Car, lorsque la monnaie est stable, il est plus facile pour les entreprises et pour les particuliers de prendre des décisions judicieuses en matière économique, et les variations cycliques des revenus et de l'emploi s'atténuent.

Pour rendre cet objectif plus concret, la Banque du Canada et le gouvernement fédéral ont adopté une fourchette cible explicite pour l'inflation, mesurée par le taux annuel de variation de l'indice des prix à la consommation. Depuis 1995, les limites de cette fourchette sont de 1 et 3 % et, en février 1998, il a été décidé de les maintenir jusqu'à la fin de 2001 (voir page 56).

La Banque met en œuvre la politique monétaire par le truchement de l'influence qu'elle exerce sur les conditions monétaires — c'est-à-dire l'effet combiné sur l'économie du niveau des taux d'intérêt à court terme et du taux de change du dollar canadien. Les modifications des conditions monétaires se répercutent généralement sur l'inflation pendant une période allant de 18 à 24 mois.

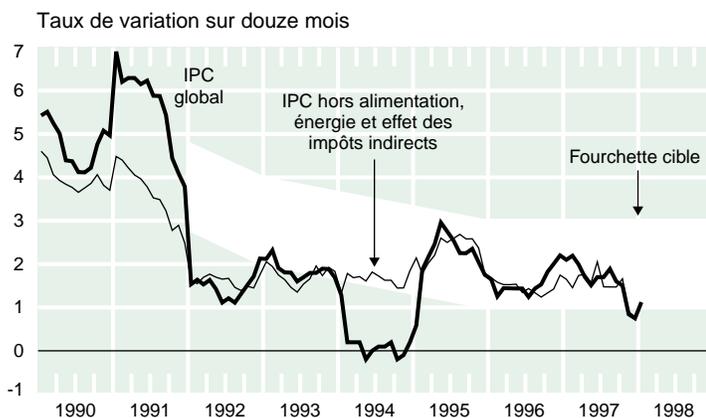
### Regard sur l'année

L'inflation a oscillé entre 1 1/2 et 2 % pendant les dix premiers mois de 1997, puis est tombée légèrement sous la limite inférieure de la fourchette cible vers la fin de l'année, ce qui s'explique, en partie, par les rabais temporaires consentis par les détaillants. En décembre, l'indice global des prix à la consommation (IPC) était supérieur de 0,7 % au niveau enregistré un an plus tôt; l'indice de référence qu'utilise la Banque — soit l'IPC dépouillé des composantes volatiles que sont l'alimentation et l'énergie ainsi que de

l'incidence des impôts indirects — avait, pour sa part, augmenté de 0,8 %. Le taux d'inflation devrait réintégrer la fourchette cible durant les premiers mois de 1998, une fois que l'effet de ces facteurs temporaires se sera estompé. (En janvier, le taux de croissance sur douze mois de l'indice global et de l'indice de référence a été de 1,1 %.)

À la faveur de l'assainissement spectaculaire des finances publiques, l'économie canadienne a continué de bénéficier, et ce de façon croissante, du climat caractérisé par une inflation faible et stable. En 1996, les taux d'intérêt avaient atteint leur plus bas niveau depuis plusieurs décennies. Les taux d'intérêt à long terme ont poursuivi leur décline en 1997, le taux d'inflation attendu ainsi que les primes

### Indice des prix à la consommation



incorporées aux taux d'intérêt en raison de l'incertitude entourant l'inflation ayant de nouveau baissé.

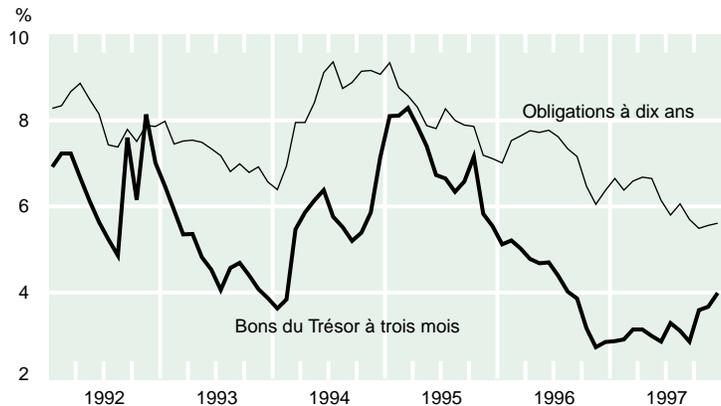
Au cours de l'année écoulée, les attentes en matière d'inflation sont devenues de plus en plus compatibles avec la cible de maîtrise de l'inflation que vise la Banque. Par conséquent, la politique monétaire jouit d'une plus grande latitude pour réagir à l'évolution de la situation économique au pays.

Depuis quelques années, la Banque a pris un certain nombre de mesures en vue d'améliorer et d'accroître ses communications portant sur la politique monétaire. En 1997, elle a fait un autre pas important dans cette voie en ouvrant des bureaux à Halifax et à Calgary et en augmentant le personnel de ses bureaux régionaux de Montréal, de Toronto et de Vancouver. Des représentants de ces bureaux ont accompagné des membres du Conseil de direction et du Conseil d'administration dans leurs activités de liaison externe aux quatre coins du pays. Ils ont en outre participé aux séances d'information sur le *Rapport sur la politique monétaire*. Ce rapport, qui paraît en mai et en novembre, est devenu plus explicite dans son évaluation des perspectives économiques et dans son analyse des conséquences que celles-ci peuvent avoir sur la politique monétaire.

Par ailleurs, la Banque entretient des relations avec des universitaires et d'autres chercheurs afin d'appuyer la formulation de la politique monétaire sur des travaux et des recherches de grande qualité. Elle procède de diverses façons, à savoir la participation à des conférences, le réseautage, la publication de travaux de recherche effectués par le personnel de la Banque et l'organisation de colloques. L'ouverture de nouveaux bureaux régionaux permet d'enrichir ces relations. Ainsi à Halifax, les représentants de la Banque ont entrepris des projets en collaboration avec des chercheurs de la région.

La Banque a publié en 1997 un nombre record de travaux de recherche, dont les actes du colloque annuel qu'elle a tenu en 1996 sur le taux de change et la politique monétaire. En 1997, les recherches étaient axées sur la définition de la stabilité des prix et la conception de cibles de maîtrise de l'inflation, thème du colloque que la Banque a tenu en mai dernier et auquel certains de ses économistes et des universitaires canadiens ont exposé leurs travaux. Des représentants de trois autres banques centrales y ont aussi fait part, dans le cadre d'une table ronde, de l'expérience acquise par leur institution au chapitre des cibles de maîtrise de l'inflation. Les actes de ce colloque ont été publiés au début de 1998.

Taux d'intérêt canadiens



Le colloque de 1998, qui aura lieu au printemps, permettra de présenter les résultats de recherches effectuées récemment en vue d'extraire des prix en vigueur sur les marchés financiers des renseignements sur les attentes des investisseurs et sur les primes de risque. Le colloque de 1999, quant à lui, permettra de revenir sur le rôle des agrégats monétaires dans la conduite de la politique monétaire, objet de recherches continues à la Banque.

La Banque recueille auprès d'institutions financières des données qui lui permettent de suivre l'évolution monétaire et financière aux fins de la conduite de la politique monétaire, et d'évaluer la fiabilité et la solidité du système financier. Comme le Bureau du surintendant des institutions financières et la Société d'assurance-dépôts du Canada font appel à ces mêmes données, c'est en collaboration avec ces deux institutions que la Banque a entrepris en 1997, en vertu d'une entente de partage des coûts, une refonte du système qu'elle utilise pour traiter les données. Cette collaboration permet de réduire les coûts d'ensemble de la refonte que doivent assumer les trois organismes.

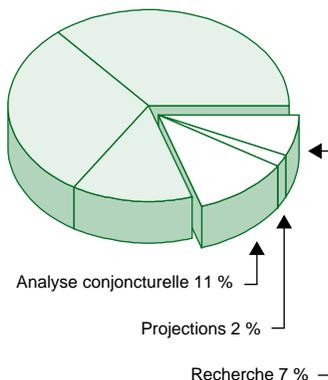
Sur le plan international, les représentants de la Banque participent à des réunions régulières des grandes organisations économiques et financières afin d'échanger points de vue et renseignements sur des questions nationales et internationales liées à la politique monétaire. La Banque fournit en outre des conseils et un soutien aux ministères fédéraux, au Bureau canadien du FMI et à la délégation canadienne auprès de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) relativement aux questions d'ordre économique et financier de portée internationale. Au cours du deuxième semestre de 1997, la situation en Asie ainsi que ses répercussions sur l'économie mondiale et sur les économies nationales ont suscité une attention toute particulière.

La situation en Asie ainsi que ses répercussions sur l'économie mondiale et sur les économies nationales ont suscité une attention toute particulière.

### Dépenses d'exploitation

La formulation de la politique monétaire a entraîné des dépenses d'un peu plus de 37 millions de dollars en 1997, ce qui représente environ 20 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque et constitue une augmentation de l'ordre de 2 millions de dollars (près de 7 %) par rapport à 1996. Cette hausse est attribuable, pour les deux tiers, à l'établissement du réseau de bureaux régionaux.

#### Dépenses d'exploitation liées à la formulation de la politique monétaire



Michael Stockfish, représentant principal, s'entretient avec des étudiants en commerce de l'Université de la Colombie-Britannique.

## Les services de banque centrale

Les services de banque centrale englobent un vaste éventail d'activités, qui ont pour objet premier de mettre en œuvre la politique monétaire. Cette fonction comprend également les opérations avec le secteur financier qui visent à promouvoir la solidité et la fiabilité du système financier. L'un des grands défis de ces dernières années a été la préparation à la mise en place, prévue pour le milieu de 1998, du système électronique de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), que l'Association canadienne des paiements (ACP) est en train d'élaborer aux fins du traitement des gros paiements. La Banque offre aussi des services de banque centrale à une clientèle diversifiée constituée du gouvernement canadien, des institutions financières et du public. L'objectif qu'elle poursuit est de fournir ces services de la façon la plus efficiente et la plus efficace possible.

### Regard sur l'année

#### *Opérations menées sur les marchés aux fins de la mise en œuvre de la politique monétaire*

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique monétaire, la Banque mène des opérations portant principalement sur le taux du financement à un jour. Elle établit et rend publique la fourchette d'un demi-point de pourcentage à l'intérieur de laquelle elle laisse fluctuer ce taux, et établit le taux d'escompte — le taux officiel auquel elle consent des prêts — à la limite supérieure de cette fourchette. En 1997, la Banque a relevé la fourchette à trois reprises d'un quart de point de pourcentage et une fois d'un demi-point. Chaque fois, la Banque a publié un communiqué de presse pour expliquer les motifs des mesures prises. La Banque agit également sur le marché monétaire afin de maintenir le taux du financement à un jour à l'intérieur de la fourchette opérationnelle annoncée. Au cours de l'année, elle est ainsi intervenue 8 fois pour éviter que le taux tombe au-dessous de la limite inférieure de la fourchette et 31 autres pour l'empêcher de dépasser la limite supérieure.

Depuis 1996, le taux d'escompte n'étant plus lié au taux de rendement des bons du Trésor à trois mois établi dans le cadre d'adjudications, la Banque a moins de raisons d'intervenir sur le marché des bons du Trésor et, donc, de détenir un stock important de ce type de titres. L'an dernier, elle a continué de modifier la proportion des bons du Trésor et des obligations qu'elle a à son bilan de manière à ce que la composition de son portefeuille reflète mieux l'encours de la dette du gouvernement.

#### *Fiabilité et solidité du système financier canadien*

Depuis la promulgation de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* en 1996, la Banque du Canada a la responsabilité officielle de la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au Canada (voir page 55).

Vers la fin de 1997, la Banque a publié un document exposant les lignes directrices qu'elle entend suivre dans l'exercice de ses responsabilités en matière de surveillance générale. Elle y présente certains des facteurs dont elle tiendra compte au moment de décider si tel ou tel système devrait être assujéti aux dispositions de la *Loi*, ainsi que les normes minimales que ces systèmes devront respecter. Elle y explique également les modalités d'application de la *Loi* aux systèmes exploités à l'étranger et dont certains participants sont canadiens.

*La Loi sur la compensation et le règlement des paiements confère à la Banque du Canada la responsabilité officielle de la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au Canada.*

Au cours de l'année, la Banque a continué de travailler en étroite collaboration avec les exploitants de tous les principaux systèmes de compensation et de règlement en vue de cerner les risques inhérents à ces systèmes et de mettre au point les mécanismes de contrôle appropriés. En particulier, la Banque a encouragé le dialogue entre les participants au STPGV et à d'autres systèmes de compensation et de règlement des gros paiements de manière à ce que les liens unissant tous ces systèmes puissent être définis et renforcés.

Jusqu'ici, ce sont des organismes du secteur privé qui ont fait office d'agent de règlement pour ces systèmes. Même si le risque est mince, il se peut qu'un de ces organismes ait une défaillance après avoir reçu les paiements de certains participants et avant de s'être acquitté de ses obligations envers d'autres participants, empêchant ainsi le système d'effectuer le règlement. L'un des moyens d'éliminer ce risque serait que la Banque du Canada assume le rôle d'agent de règlement ou de banquier de ces systèmes, éventualité qui est prévue dans la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La Banque analyse attentivement cette solution avec diverses sociétés exploitant un certain nombre de systèmes.

Un sous-gouverneur de la Banque du Canada et un haut fonctionnaire du ministère des Finances ont coprésidé le Comité consultatif sur le système de paiements. Mis sur pied par le ministre des Finances en juin 1996, le Comité avait pour mandat de conseiller ce dernier sur diverses questions relatives au système de paiements, notamment les objectifs des politiques gouvernementales concernant celui-ci, l'accès à ses différents compartiments et les modalités d'intendance. Quatre documents d'information ont été rédigés à l'intention du Comité. Ces documents, ainsi qu'un résumé des discussions du Comité, peuvent être consultés sur le site Web de la Banque du Canada. Les travaux du Comité ont pris fin en octobre 1997, et le ministère des Finances étudie actuellement les étapes qui suivront.

### *Fourniture de services bancaires*

#### *... au gouvernement fédéral*

La Banque gère la trésorerie du gouvernement fédéral dont elle est le banquier. Elle place régulièrement, par voie d'adjudication, la

part des dépôts bancaires du gouvernement excédant les besoins de trésorerie pour en accroître le rendement. En 1997, elle a tenu des adjudications à cette fin presque quotidiennement.

De plus, la Banque mesure et surveille le degré d'exposition du gouvernement au risque financier. Après la publication de directives générales par le ministre des Finances en 1997, des politiques et des procédures d'exploitation détaillées ont été instaurées. La Banque s'est aussi dotée d'un nouveau logiciel de gestion du risque.

En sa qualité d'agent du ministre des Finances, la Banque gère les réserves de change du gouvernement. Au cours de l'année, elle a intensifié ses efforts afin de réduire le plus possible le coût net du maintien des réserves gouvernementales de devises en appariant mieux les échéances des avoirs du Fonds des changes et celles des engagements de ce dernier. Si les interventions sur les marchés des changes se sont faites plus nombreuses en fin d'année à cause de la faiblesse du dollar, leur fréquence est toutefois demeurée bien inférieure à ce qu'on avait connu avant l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'intervention en 1995. Fin 1997, les réserves de liquidités internationales du Canada se chiffraient à 18 milliards de dollars É.-U. comparativement à 20,6 milliards un an plus tôt.

Une loi adoptée en 1997 permet au gouvernement d'être partie aux opérations internationales de prêts destinées aux pays qui sollicitent l'aide financière du Fonds monétaire international ou de la Banque mondiale. Cette loi autorise aussi la Banque à faire office d'agent du gouvernement dans de telles opérations. Bien qu'aucun prêt-relais n'ait été octroyé en 1997, les autorités monétaires des pays membres du Groupe des Dix (dont le Canada) et d'autres pays asiatiques et européens ont convenu de se tenir prêtes à venir en aide à la Banque de Thaïlande en fournissant à cette dernière des liquidités à court terme par l'entremise de la Banque des Règlements Internationaux. Par la suite, comme la crise asiatique prenait plus d'ampleur, la Banque du Canada et le gouvernement fédéral ont participé aux discussions de Manille visant à établir les grandes lignes de l'aide technique et financière qui serait apportée aux pays touchés de la région.

*... aux institutions financières*

En 1997, en prévision du démarrage du STPGV, la Banque a mis en œuvre un système électronique de réception des valeurs données en garantie du remboursement des avances que la Banque consent aux membres de l'ACP pour leur permettre de régler leurs obligations de paiement ou aux participants du secteur privé au STPGV à titre de crédit intrajournalier. La Banque s'attache aussi à mettre au point des systèmes de traitement et de gestion de ses propres paiements et mouvements de trésorerie, ce qui lui facilitera l'accès automatique au STPGV.

*Une loi adoptée en 1997 permet à la Banque de faire office d'agent du gouvernement dans les opérations internationales de prêt-relais destinées aux pays qui sollicitent l'aide financière du Fonds monétaire international ou de la Banque mondiale.*

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque est tenue d'offrir, dans chacune des provinces, un service d'enregistrement des sûretés. Les prêteurs déclarent à la Banque leur intention d'accepter en garantie certains actifs des emprunteurs, et le registre peut être consulté pour vérifier si ces actifs ne sont pas déjà donnés en nantissement. En 1997, la Banque a étudié d'autres façons d'offrir ce service en tenant compte du fait qu'il lui fallait revoir les systèmes informatiques et les exigences opérationnelles et du fait que la plupart de ses agences régionales allaient fermer. Les demandes relatives à ce service, dont la plupart sont reçues par la poste, par télécopieur ou par messenger, sont actuellement traitées à Ottawa. Un nouveau système informatique et de nouveaux arrangements relatifs à la prestation de ce service aux clients sont en cours d'élaboration et devraient être mis en place en 1998.

De nouveaux mécanismes ont été implantés en 1997 pour permettre le regroupement et la centralisation d'autres services bancaires. Les institutions financières peuvent maintenant, partout au pays, expédier directement au centre de traitement des chèques de Matane, au Québec, les effets de paiement du gouvernement remboursés et faire régler ces transactions par l'entremise de la Banque du Canada, à Ottawa. Au dernier trimestre de 1997, étant donné la fermeture de ses agences dans six villes canadiennes, la Banque a conclu avec des membres de l'ACP de nouvelles ententes visant l'échange de chèques dans les chambres de compensation de chacune de ces villes.

En décembre 1997, le mécanisme bilatéral de swap de devises d'un montant de 2 milliards de dollars É.-U.

liant la Banque du Canada et la Banque fédérale de réserve de New York ainsi que la facilité du même type entre la Banque du Canada et la Banque du Mexique portant sur la somme de 1 milliard de dollars canadiens ont été renouvelés. Aucun tirage sur l'une ou l'autre de ces facilités n'a été effectué durant l'année.

#### ... au public

Les banques doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au Canada qui sont inactifs depuis 10 ans. En 1997, en vertu d'une modification apportée à la *Loi sur la Banque du Canada*, le montant maximal des soldes qui sont transmis au gouvernement après 20 ans d'inactivité a été porté de 100 à 500 dollars.

Pour faciliter l'accès du public à l'information sur les soldes non réclamés, la Banque s'est dotée d'une ligne téléphonique sans frais et d'une adresse Internet. La Banque a ainsi répondu, en 1997, à 7 200 demandes de renseignements généraux, effectué 28 000 recherches et versé au total 3,45 millions de dollars à plus



PHOTO : MICHELLE KAMINSKI, BUREAU RÉGIONAL DE CALGARY

John Todd, ministre des Finances des T.N.-O., à gauche, en compagnie du représentant principal Hung-Hay Lau.

*Les Canadiens peuvent appeler*

*le 1 888 891-6398 pour obtenir*

*gratuitement des renseignements*

*sur les soldes non réclamés*

*ou envoyer un message à*

*l'adresse électronique*

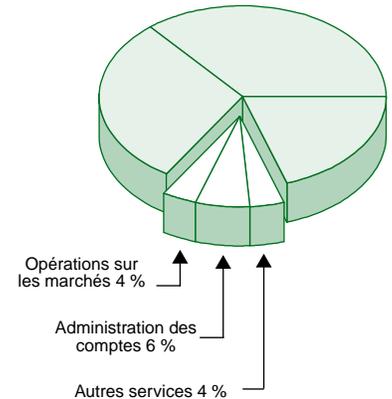
*[soldesnr@bank-banque-canada.ca](mailto:soldesnr@bank-banque-canada.ca)*

de 6 100 ayants droit. La Banque continue de chercher des moyens de faciliter l'accès du public à l'information sur ces soldes.

### Dépenses d'exploitation

Les dépenses engagées pour la fourniture des services de banque centrale se sont chiffrées à environ 25 millions de dollars en 1997, ce qui représente approximativement 14 % de l'ensemble des coûts d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une augmentation de 12 % environ par rapport à l'année précédente. Une fois terminée, la rationalisation des opérations liées aux services bancaires donnera lieu à des économies de quelque 1,6 million de dollars par année. En 1997, les premiers gains découlant de cette rationalisation ont été amplement absorbés par les investissements au titre d'un certain nombre de systèmes informatiques, du remplacement et du perfectionnement du système de gestion des comptes et de l'élaboration du STPGV. Il faut également mentionner les investissements destinés à appuyer le module de gestion du risque de la Banque et l'exercice par elle des responsabilités en matière de surveillance générale des grands systèmes de compensation et de règlement que lui confère la loi.

Dépenses d'exploitation liées aux services de banque centrale



## La monnaie\*

Les Canadiens règlent chaque jour des centaines de millions de transactions au moyen de billets de banque. Ils comptent sur la Banque du Canada pour que celle-ci mette à leur disposition des billets qu'ils peuvent utiliser en toute confiance, et ce, de la façon la plus économique possible. Pour être en mesure d'atteindre ces deux objectifs, la Banque a franchi en 1997 un certain nombre de pas importants; elle a notamment achevé la mise en place d'un nouveau système de distribution des billets et la première phase d'un programme de sensibilisation du public, et elle a accru ses dépenses en recherche et développement.

### Regard sur l'année

#### *Mise en place du nouveau système de distribution des billets de banque*

En octobre 1996, la Banque et les institutions financières participantes ont entrepris d'instaurer un nouveau système de distribution des billets de banque qui répond aux besoins des institutions et de la Banque de manière plus efficace et à un meilleur coût que le système précédent, dont le fonctionnement était assuré par les agences régionales de la Banque du Canada. Le nouveau système a d'abord été mis à l'essai à Calgary (en octobre 1996) et à Québec (en janvier 1997), puis il a été étendu à sept autres points régionaux de distribution des billets au cours de l'année 1997, soit Ottawa, Regina, Winnipeg, Vancouver, Halifax, Montréal et St. John's. En janvier 1998, la ville de Toronto a été ajoutée au réseau. Les institutions financières qui ont participé à la conception du système, y compris toutes les grandes banques canadiennes, assureront la gestion des flux de billets entre elles en collaboration avec la Banque. Celle-ci demeure responsable de la manutention des billets au moment de leur mise en circulation initiale, de la tenue des relevés des stocks de billets dans le système, du retrait des billets devenus impropres à la circulation de même que du contrôle de la qualité et de l'authenticité des billets.

Après la première année complète d'application, les nouvelles dispositions relatives à la distribution des billets de banque se traduiront par des économies annuelles d'environ 8 millions de dollars pour la Banque du Canada. La plupart de ces économies proviendront de la fermeture des opérations sur billets dans sept agences de la Banque. La surveillance de la distribution des billets de banque est l'une des tâches importantes qui incomberont au personnel des cinq bureaux régionaux, soit ceux de Montréal, Toronto, Halifax, Calgary et Vancouver.

---

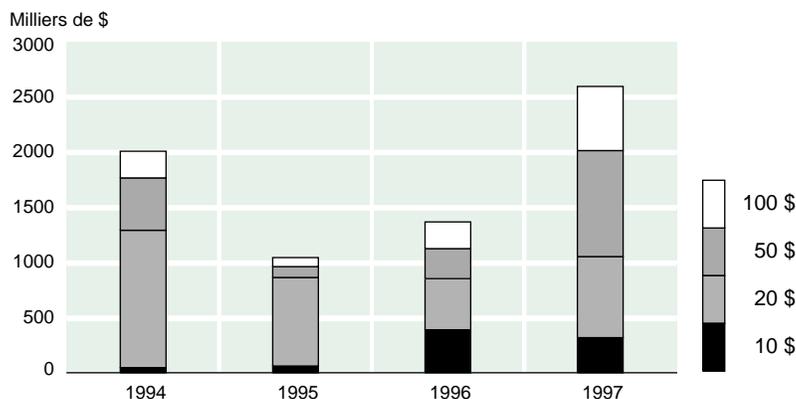
\* Cette fonction, appelée auparavant « Billets de banque », inclut, outre la production et la distribution de billets de banque, la surveillance et l'analyse de tous les moyens de paiement servant au règlement des petites transactions, y compris la monnaie électronique. De plus, la Banque entretient des liens étroits avec la Monnaie royale canadienne, qui est responsable de l'émission des pièces de monnaie.

*Un article sur le nouveau système de distribution des billets de banque a été publié dans la livraison de l'été 1997 de la Revue de la Banque du Canada.*

### La prévention de la contrefaçon

Les cas de contrefaçon demeurent relativement peu nombreux au Canada, mais ils ont augmenté ces dernières années. La valeur des billets contrefaits détectés en 1997, bien qu'elle représente une fraction infime de la valeur totale des billets en circulation, est aussi en progression marquée par rapport à 1996, en raison d'une hausse de la contrefaçon des coupures de 20 dollars et plus. Par contre, le nombre de faux billets de 10 dollars a diminué comparativement à 1996. Même si les cas de contrefaçon ont reculé au second semestre de 1997, la tendance générale à la hausse sera suivie de près, surtout parce que ce sont les coupures dotées de la vignette de sûreté qui sont les plus touchées. Des données sur la contrefaçon des billets canadiens sont publiées dans la *Revue de la Banque du Canada*.

**Valeur des faux billets retirés de la circulation**



Un public bien informé est la meilleure arme contre la contrefaçon. Les billets canadiens sont pourvus d'un certain nombre d'éléments de sécurité grâce auxquels les utilisateurs peuvent en vérifier l'authenticité. Presque toutes les opérations sur billets se font entre un particulier et un commerçant ou une institution financière. Voilà pourquoi la Banque a lancé un nouveau programme de sensibilisation aux éléments de sécurité qui caractérisent les billets de banque canadiens. La première phase de ce programme d'information est destinée à aider les caissiers dans les commerces et les institutions financières à reconnaître les particularités des billets de banque authentiques. Des affiches et des feuillets ont été produits et distribués avec la participation des institutions financières et des détaillants. Jusqu'à maintenant près d'un demi-million de ces affiches et feuillets ont été remis à divers utilisateurs, et l'accueil dans les secteurs concernés a été très positif.

Le nouveau matériel de sensibilisation décrit les caractéristiques de la vignette de sûreté, ce rectangle de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des billets de 20, 50, 100 et 1 000 dollars, ainsi que l'apparence et la texture uniques des autres éléments de sécurité visibles.

La Banque informe aussi le public des particularités des billets authentiques par l'entremise de ses représentants régionaux et de son Musée de la monnaie.

*Un public bien informé est la meilleure arme contre la contrefaçon des billets de banque.*

### Recherche et développement

La Banque suit étroitement l'état de la contrefaçon au pays et la menace que représentent les nouvelles techniques de reproduction de documents, comme les photocopieurs couleurs. Elle s'intéresse aussi de près aux progrès accomplis dans le domaine de la prévention de la contrefaçon afin de pouvoir émettre des billets de banque pourvus de dispositifs de sécurité améliorés dès que cela s'avérera nécessaire. En 1997, la Banque a accru considérablement les montants qu'elle consacre à la recherche sur les nouveaux dispositifs anticontrefaçon et sur les nouvelles techniques de production qui augmentent la durée de vie des billets et, donc, en font baisser les coûts de production, avec pour objectif la mise en circulation d'une nouvelle émission de billets au cours des années à venir. Les éléments de sécurité et les techniques de reproduction font également l'objet de consultations entre la Banque et les instituts d'émission étrangers ainsi que les spécialistes du secteur privé; de plus, la Banque continue de travailler en collaboration étroite avec la GRC et les autres services de police pour ce qui est de la formation et de la recherche dans le domaine de la prévention de la contrefaçon ainsi que de l'application de la loi en matière de contrefaçon.

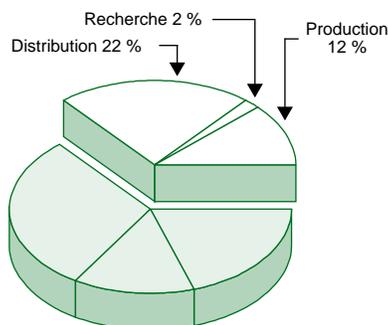
### La monnaie électronique

La Banque continue de suivre les projets pilotes d'utilisation des cartes prépayées qui sont menés actuellement au Canada. L'avènement de la monnaie électronique pourrait entraîner, à la longue, une réduction de l'utilisation des billets de banque pour le règlement des petites transactions. Les systèmes de cartes Mondex et Exact (Proton) sont mis à l'essai à l'heure actuelle à Guelph et à Kingston par plusieurs institutions financières, des centaines de commerçants et des milliers de titulaires de cartes. D'autres institutions financières parrainent des essais du système de cartes VISA Cash à Vancouver, Montréal, Toronto et Barrie.

### Dépenses d'exploitation

Les activités relatives aux billets de banque ont coûté tout près de 66 millions de dollars en 1997, ce qui représente environ 36 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une baisse de plus de 5 % par rapport à 1996, attribuable principalement aux changements qui ont été apportés au mode de distribution des billets de banque ainsi qu'à la baisse des commandes de billets neufs. Les gains découlant des modifications qu'a subies le mode de distribution des billets ne se manifesteront pleinement que lorsque tous les nouveaux arrangements seront en vigueur, soit vers le début de 1998. Par ailleurs, les économies réalisées sont en partie compensées par l'augmentation des investissements destinés à la prévention de la contrefaçon comme le programme d'information sur la monnaie ainsi qu'aux travaux de recherche et de développement que rendent nécessaires la conception et la production d'une nouvelle émission de billets de banque sûrs et durables.

**Dépenses d'exploitation liées aux billets de banque**



## Le projet relatif aux opérations sur or pendant la Deuxième Guerre mondiale

La question de l'or et des autres biens que les autorités nazies ont confisqués aux gouvernements et aux populations des territoires occupés en Europe pendant la Deuxième Guerre mondiale a suscité l'intérêt partout dans le monde ces dernières années. Rien n'indiquait cependant que le Canada ait pu jouer un rôle dans cette affaire jusqu'à ce que l'on rende public en juillet 1997 un document déclassifié du gouvernement américain laissant croire que la Banque du Canada aurait facilité pendant la guerre deux transferts entre le Portugal et la Suisse d'or volé.

Lorsque le document a été porté à l'attention de la Banque, celle-ci a immédiatement entrepris des recherches dans ses registres relatifs aux opérations sur or. La première recherche a révélé que de l'or appartenant à la Banque d'Angleterre a été expédié au Canada avant et pendant la guerre en vue d'y être conservé. La propriété d'une petite partie de cet or a été transférée du compte de la Banque d'Angleterre à celui de la banque centrale de Suisse et, plus tard, aux comptes des banques centrales du Portugal et de la Suède. Il s'agissait de transferts par jeu d'écritures dans les livres de la Banque du Canada, et l'or n'a pas été retourné en Europe.

Reconnaissant qu'il lui fallait mener des recherches plus étendues dans ses registres, la Banque a demandé à M. Duncan McDowall, historien et professeur à l'Université Carleton, de préparer une évaluation indépendante. Ce dernier a eu accès à tous les dossiers de la Banque, et des employés ont été affectés à la reconstitution des grands livres comptables pour la période allant de 1935 à 1956.

Dans son rapport d'une centaine de pages, qu'il a publié à la fin novembre, M. McDowall conclut que, pour ce qui est du traitement des demandes de transfert venant d'Europe pendant la guerre, la Banque du Canada a agi comme elle le devait. Il n'a trouvé aucun compte inactif et aucun moyen par lequel de l'or volé aurait pu aboutir dans les réserves d'or de la Banque. Cette dernière a mis à la disposition du public l'intégralité de ses documents, sauf les renseignements qui doivent être exemptés de publication en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle a en outre préparé un instrument de recherche destiné aux chercheurs.

On peut consulter le rapport de M. McDowall, intitulé *Due Diligence*, et l'instrument de recherche, qui contient une description des dossiers à l'intention des chercheurs, dans le site Web de la Banque ou en obtenir des exemplaires en s'adressant au Service de la diffusion des publications (voir page 58).

## Les services de gestion de la dette

En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque fournit à ce dernier divers services de gestion de la dette publique.

La plupart de ces services sont liés au soutien des opérations et des systèmes relatifs au programme des titres destinés aux particuliers, communément appelé programme des titres au détail. Ces valeurs consistent principalement en obligations d'épargne du Canada (OEC). Comme on dénombre des millions de propriétaires de titres, ce programme exige un soutien administratif beaucoup plus important que celui des titres négociables. De fait, il a compté pour environ 85 % des dépenses engagées par la Banque en 1997 au chapitre de la gestion de la dette.



PHOTO : NORMAND HUBERDEAU

*La représentante principale Lorraine Laviolette, lors d'un exposé à Magog (Québec)*

Les modifications apportées en 1997 à la *Loi sur la Banque du Canada* comprennent des dispositions permettant à la Banque de recouvrer auprès du gouvernement fédéral le coût des services de gestion des titres au détail qu'elle lui fournit. Les nouvelles dispositions visent à clarifier le cadre de responsabilité à l'égard du programme des titres destinés aux particuliers, qui relève maintenant de Placements Épargne Canada, une agence du ministère des Finances. Comme celles-ci sont entrées en vigueur le 15 juin, la Banque a demandé au gouvernement le remboursement des dépenses pertinentes engagées depuis cette date.

Les activités de la Banque liées à la gestion de la dette négociable portent sur les bons du Trésor et les obligations négociables ainsi que sur les emprunts émis pour le compte du Fonds des changes. Ainsi, la Banque offre des conseils, administre les nouvelles émissions et s'occupe des titres de dette libellés en dollars canadiens en circulation. Comme d'habitude, les dépenses associées à ces activités n'ont pas été imputées au gouvernement.

### Regard sur l'année

#### *Services relatifs aux titres destinés aux particuliers*

Les travaux d'élaboration d'un important système informatisé, entrepris en 1994 pour améliorer le traitement des titres au détail, se sont poursuivis. Ce projet se déroule selon le calendrier prévu et devrait être terminé en 1998. Par ailleurs, un nouveau système de traitement des achats d'OEC par retenues sur le salaire, dont la mise en service a commencé en 1997, aura pour effet d'éliminer les droits que le gouvernement verse aux institutions financières en compensation de leurs services d'intermédiation et de réduire considérablement la charge de travail qu'occasionne aux entreprises la gestion de l'épargne-salaire. La Banque a aussi fourni un

soutien relativement aux nouveaux produits offerts dans le cadre des programmes REER et FRR.

Le service d'accès par ligne téléphonique sans frais au Centre de renseignements sur les OEC et autres titres au détail a été étendu en 1997 pour répondre à une demande croissante. Celle-ci est imputable à la fréquence des appels concernant les nouveaux produits et les émissions échues d'OEC et au fait que l'existence de ce service est de plus en plus connue du public.

### Services relatifs à la dette négociable

En 1997, la Banque a tenu plus de 80 adjudications par l'entremise desquelles elle a émis des bons du Trésor et des obligations négociables au nom du gouvernement. En outre, elle a acquis des dollars É.-U. pour le compte du Fonds des changes au moyen de deux émissions d'obligations multimarchés, de plusieurs opérations de swap de dollars canadiens, d'émissions régulières de bons du Canada à court terme ainsi que du programme de billets à moyen terme placés en Amérique du Nord et outre-mer.

Conjointement avec le ministère des Finances, la Banque a consulté les participants aux marchés financiers sur la façon d'aider les marchés à s'ajuster à la diminution des besoins de financement du gouvernement. Parmi les mesures adoptées, mentionnons la réduction du nombre de dates d'échéance et la tenue des adjudications de bons du Trésor aux deux semaines au lieu de toutes les semaines, ce qui a pour effet d'augmenter la taille et la liquidité des émissions. Une autre mesure a consisté à puiser dans le portefeuille de la Banque pour vendre des titres d'État de certaines émissions devenues rares sur le marché. Une révision des règlements présidant aux adjudications a été entreprise dans le but essentiellement de limiter la concentration de nouvelles émissions de titres négociables entre les mains de quelques détenteurs.

### Dépenses d'exploitation

Globalement, les dépenses engagées par la Banque dans le cadre de la gestion de la dette se sont élevées à environ 56 millions de dollars en 1997, ce qui représente approximativement 30 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Les dépenses relatives au programme des titres au détail ont approché les 48 millions de dollars pour toute l'année, soit quelque 26 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation. Il s'agit là d'une hausse de 14 % par rapport à 1996, laquelle est imputable aux initiatives mentionnées précédemment et a été partiellement compensée par les économies qu'un regroupement des services liés aux obligations a permis de réaliser. Du montant total des dépenses engagées pour la prestation de ces services, environ 29 millions ont été imputés au gouvernement. Les dépenses de la Banque reliées à la gestion de la dette négociable sont passées d'un peu moins de 10 millions de dollars à 8,5 millions, la dématérialisation des titres et l'automatisation du traitement des émissions de bons du Trésor et d'obligations négociables en circulation ayant donné lieu à de nouveaux gains d'efficacité.

Pour obtenir des renseignements

sur les OEC, communiquez

avec notre Centre de

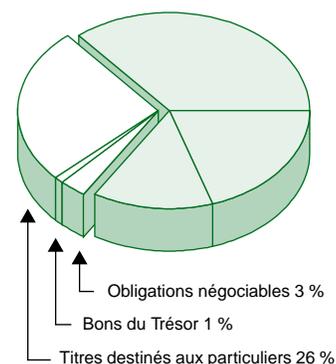
renseignements au numéro

1 800 575-5151 ou

à l'adresse Internet

<http://www.cis-pec.gc.ca/>

Dépenses d'exploitation liées aux services de gestion de la dette





# SOMMAIRE FINANCIER



## Sommaire financier

La Banque a procédé à d'importants changements au cours des dernières années afin de se concentrer davantage sur les fonctions autour desquelles s'articule le rôle qu'elle joue à titre d'organisme chargé de la conduite d'une politique publique, sur les besoins de ses clients et sur l'efficacité et l'efficacités de ses opérations. Ces changements se sont traduits par l'instauration de nouvelles méthodes de prestation de services, dont de nouveaux arrangements pour la distribution des billets de banque dans l'ensemble

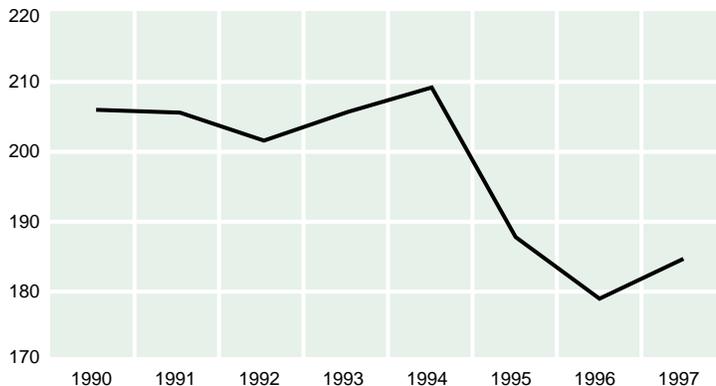
du pays, et ont donné lieu à une forte réduction des effectifs, à la vente d'un certain nombre d'immeubles et à une diminution des dépenses. Mais la stratégie que la Banque a adoptée l'a également amenée à faire de nouveaux investissements au titre des systèmes, des ressources humaines et de l'équipement, et ce pour qu'elle puisse continuer de fournir des services efficaces et efficaces à l'aube du prochain millénaire.

Le profil d'évolution des dépenses de la Banque (abstraction faite des dépenses exceptionnelles) depuis 1994 montre, d'une part, l'incidence nette de ces nouveaux investissements et, d'autre part, les gains provenant de la rationalisation des activités,

de l'accroissement de l'efficacité et d'une plus grande focalisation sur les fonctions essentielles. De 1994 à 1996, les économies réalisées dans le sillage de la revue fondamentale des activités de la Banque ont été largement supérieures aux nouvelles dépenses d'investissement. En 1997, les coûts liés aux investissements ont amplement neutralisé les économies supplémentaires découlant de la revue des activités effectuée antérieurement.

### Ensemble des dépenses d'exploitation

Millions de \$



### Dépenses d'exploitation

L'ensemble des dépenses d'exploitation a augmenté de 3 % en 1997. Mises à part les dépenses liées à la gestion des titres de dette au détail, que la Banque a commencé à recouvrer auprès du ministère des Finances vers le milieu de l'année, les dépenses d'exploitation sont restées stationnaires. Étant donné que le recouvrement des dépenses liées à la gestion de ces titres a débuté en 1997, la comparaison d'une année à l'autre des dépenses nettes n'est pas significative.

L'accroissement des dépenses globales tient aux investissements qui ont été effectués dans quatre grands domaines, à savoir les technologies nouvelles pour le soutien du programme des titres destinés aux petits porteurs, de la prestation des services de banque centrale et des systèmes d'information; les activités de

recherche, de développement et d'éducation concernant la monnaie; le nouveau programme de la Banque en matière de présence régionale; les initiatives liées au passage à l'an 2000.

Les économies réalisées en 1997 découlent de la mise en œuvre du nouveau système de distribution des billets de banque et du regroupement des opérations sur obligations et des services bancaires. Par ailleurs, les coûts des avantages sociaux ont baissé grâce aux rendements élevés obtenus des actifs du Fonds de pension.

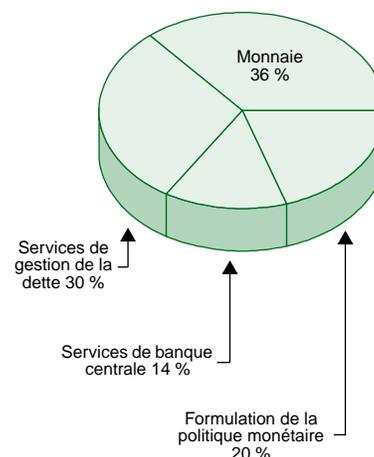
## Répartition des dépenses d'exploitation par fonction

En millions de dollars

	1994	1995	1996	1997
Politique monétaire	33,8	33,0	35,0	37,4
Services de banque centrale	19,3	20,8	22,8	25,5
Monnaie	101,4	80,0	69,6	65,7
Services de gestion de la dette				
Services relatifs aux titres destinés aux investisseurs institutionnels	14,0	12,3	9,9	8,4
Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs	40,7	41,7	41,7	47,7
<b>Ensemble des dépenses d'exploitation</b>	<b>209,2</b>	<b>187,8</b>	<b>179,0</b>	<b>184,7</b>
Moins les recouvrements liés aux services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs	-	-	-	(28,9)
Autres dépenses (revenus)	-	33,0	34,7	(11,6)
<b>Dépenses nettes</b>	<b>209,2</b>	<b>220,8</b>	<b>213,7</b>	<b>144,2</b>

Les coûts salariaux se sont chiffrés à environ 72 millions de dollars en 1997, ce qui représente une hausse de 1 million de dollars par rapport à 1996. Les coûts liés au personnel régulier ont décliné surtout à cause des fermetures d'agences. En revanche, le coût des effectifs temporaires et contractuels a augmenté en raison d'un recours accru à ce type de ressources pour appuyer le programme des titres au détail et répondre aux besoins de la Banque en spécialistes de l'analyse des systèmes. Bien que le gel des salaires dans la fonction publique fédérale ait été levé en 1997, le Conseil d'administration de la Banque a décidé, plutôt que d'autoriser une hausse générale des échelles salariales, de verser des augmentations représentant au total 1 % de la masse salariale aux employés les moins payés, aux cadres supérieurs et aux employés ayant des compétences clés (spécialistes de la technologie de l'information et économistes) pour lesquelles la concurrence est vive sur le marché et dont les niveaux de rémunération sont bien inférieurs à ceux des marchés de référence. En outre, la Banque a recommencé

Répartition des dépenses d'exploitation par fonction



le 1<sup>er</sup> janvier 1997 à accorder des augmentations en fonction du rendement à l'intérieur des échelles salariales.

La Banque cherche, lorsqu'elle établit sa politique de rémunération, à se doter d'une structure salariale concurrentielle et équitable et conforme à ses responsabilités en tant qu'institution du secteur public. Pour 1998, le Conseil d'administration a approuvé un relèvement général de 2 % des échelles des salaires ainsi que de nouveaux rajustements visant à rendre la rémunération de certains groupes plus concurrentielle.

Des revenus nets de 11,6 millions de dollars sont inscrits cette année au poste *Autres dépenses*, ce qui tient principalement à un gain de 10,1 millions de dollars résultant de la vente, au cours de 1997, des immeubles de Vancouver, de Halifax, de Calgary et de Regina, dont la Banque n'avait plus besoin par suite de la mise en place de nouveaux arrangements pour la distribution des billets de banque et du regroupement des opérations sur obligations et des services bancaires. Cette vente explique également la baisse de la valeur des *Immeubles de la Banque* inscrite au bilan. Sous *Autres dépenses* figure aussi une somme de 4 millions de dollars que la Banque a obtenue en remboursement des frais divers engagés relativement à la liquidation de la Banque Commerciale du Canada et qui fait partie du paiement final reçu en tant que créancier garanti. Ces gains sont annulés en partie par des dépenses de 2,5 millions de dollars au titre du Programme de réaménagement des effectifs de la Banque. Ce montant a été débloqué en 1997 pour couvrir le coût estimatif des indemnités de cessation d'emploi liées à la décision prise en 1997 de supprimer 50 postes additionnels en deux ans.

## Revenus

La Banque a enregistré des revenus totalisant 1,6 milliard de dollars en 1997, soit à peu près le même chiffre qu'en 1996. Ses revenus proviennent surtout des intérêts produits par son portefeuille de titres d'État, qui est financé principalement au moyen des billets de banque qu'elle émet. Les revenus nets versés au gouvernement canadien se sont établis à 1,4 milliard de dollars en 1997, soit le même montant que l'année précédente.

Toutefois, les revenus nets ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de la gestion de la Banque. Celle-ci intervient sur les marchés financiers pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus, ceux-ci étant en grande partie fonction du niveau général des taux d'intérêt. Pour ces raisons, le niveau des dépenses d'exploitation est un meilleur indicateur de l'utilisation que la Banque fait des deniers publics.

## ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997



## **Banque du Canada** **Responsabilité à l'égard de l'information financière**

---

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, qui ont été appliqués de façon constante. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des données financières, la protection des biens et l'efficacité des opérations. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit s'assurer que la direction remplit ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels de la Banque et les fait approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Coopers & Lybrand et Caron Bélanger Ernst & Young, dont le rapport figure ci-après.



G. G. Thiessen, gouverneur



L. T. Requard, secrétaire général

Ottawa, Canada  
le 12 février 1998

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA  
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B

OTTAWA, CANADA  
K1P 5P9

P.O. BOX 813, STATION B

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG

COOPERS & LYBRAND

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 1997 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.



Comptables agréés



Comptables agréés

Ottawa, Canada  
le 23 janvier 1998



## Banque du Canada

### État des revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>En millions de dollars</u>	
<b>REVENUS</b>		
<b>Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 3,8 millions de \$ (9,8 millions de \$ en 1996) . . . . .</b>	<b><u>1 578,6</u></b>	<b><u>1 648,8</u></b>
<b>DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)</b>		
Politique monétaire . . . . .	<b>37,4</b>	35,0
Services de banque centrale . . . . .	<b>25,5</b>	22,8
Monnaie . . . . .	<b>65,7</b>	69,6
Services de gestion de la dette		
Services relatifs aux titres destinés aux investisseurs institutionnels . . . . .	<b>8,4</b>	9,9
Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs . . .	<b>47,7</b>	41,7
	<b><u>184,7</u></b>	<u>179,0</u>
Moins les dépenses recouvrées —		
Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs . . .	<b>(28,9)</b>	-
	<b><u>155,8</u></b>	<u>179,0</u>
Autres dépenses (revenus) . . . . .	<b>(11,6)</b>	34,7
	<b><u>144,2</u></b>	<u>213,7</u>
<b>REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA . . . . .</b>	<b><u><u>1 434,4</u></u></b>	<b><u><u>1 435,1</u></u></b>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

## Banque du Canada Bilan

au 31 décembre 1997

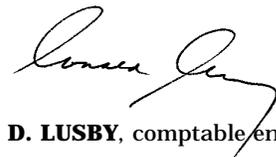
ACTIF	1997	1996
	En millions de dollars	
<b>Dépôts en devises étrangères</b>		
Devises américaines .....	383,1	235,0
Autres devises .....	3,2	4,0
	<u>386,3</u>	<u>239,0</u>
<b>Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements</b> .....	<b>363,3</b>	553,8
<b>Placements</b> (note 7)		
Bons du Trésor du Canada .....	14 065,0	17 416,5
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans .....	4 165,7	2 328,3
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans .....	8 799,7	5 635,2
Autres placements .....	3 434,1	3 942,4
	<u>30 464,5</u>	<u>29 322,4</u>
<b>Immeubles de la Banque</b> (note 4) .....	<b>189,0</b>	198,2
<b>Autres éléments de l'actif</b> .....	<b>346,1</b>	271,0
	<u><u>31 749,2</u></u>	<u><u>30 584,4</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

<b>PASSIF</b>	<b>1997</b>	<b>1996</b>
	<b>En millions de dollars</b>	
<b>Capital versé</b> (note 5) .....	<b>5,0</b>	5,0
<b>Fonds de réserve</b> (note 6) .....	<b>25,0</b>	25,0
<b>Billets de banque en circulation</b> .....	<b>30 542,0</b>	29 109,1
<b>Dépôts</b>		
Gouvernement du Canada .....	<b>40,6</b>	11,0
Banques à charte .....	<b>539,0</b>	945,5
Autres membres de l'Association canadienne des paiements .....	<b>24,6</b>	14,6
Autres dépôts .....	<b>278,3</b>	347,8
	<b>882,5</b>	1 318,9
<b>Passif en devises étrangères</b>		
Gouvernement du Canada .....	<b>231,2</b>	91,0
<b>Autres éléments du passif</b> .....	<b>63,5</b>	35,4
	<b>31 749,2</b>	30 584,4



**G. G. THIESSEN**, gouverneur

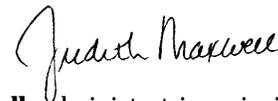


**D. D. LUSBY**, comptable en chef

Au nom du Conseil



**W. Dubowec**, F.C.A., président du Comité de la vérification



**J. Maxwell**, administratrice principale

# Banque du Canada

## Notes complémentaires aux états financiers

---

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997

### 1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'État des revenus et dépenses sont ventilées selon ces quatre fonctions. Les dépenses d'exploitation nettes réparties entre les principaux articles de dépense sont présentées à la note 3.

#### Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de gérer le rythme d'expansion monétaire d'une façon qui soit compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

#### Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue de réglementer et d'appuyer les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle offre également un certain nombre de services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public et leur donne des conseils à cet égard.

#### Monnaie

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

#### Services de gestion de la dette

##### Services relatifs aux titres destinés aux investisseurs institutionnels

La Banque est l'agent financier du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la dette publique, à émettre des titres d'emprunt, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

##### Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs

À titre d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque fournit un soutien à l'agence Placements Épargne Canada au chapitre de l'administration, des systèmes et de l'exploitation pour tout ce qui touche au Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement fédéral; elle s'occupe d'émettre des titres d'emprunt, de tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et d'effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. En juin 1997, à la suite de modifications apportées à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque a commencé à faire payer au ministère des Finances le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux petits porteurs.

### 2. Principales conventions comptables

La présentation des états financiers de la Banque est conforme aux principes comptables généralement reconnus et satisfait aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme les états financiers font clairement ressortir toutes les modifications importantes survenues dans la situation financière, il n'a pas été nécessaire d'établir un état distinct de l'évolution de la situation financière; un tel tableau n'aurait apporté aucun complément d'information utile. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

#### a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des intérêts sur les avances consenties à une banque dont la liquidation a été ordonnée, lesquels ne sont inscrits que lorsqu'ils sont perçus.

#### b) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères qui font l'objet de contrats à terme sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

**c) Avances**

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont des prêts que la Banque consent au taux d'escompte à des fins de trésorerie. Il s'agit généralement de prêts à un jour entièrement garantis.

**d) Placements**

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

**e) Immeubles de la Banque**

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

Une année complète d'amortissement est portée au compte des immobilisations durant l'exercice de l'achat, sauf pour les projets en cours, qui sont amortis à compter de l'achèvement intégral. Aucun amortissement n'est porté au compte des immobilisations durant l'exercice où un actif est aliéné.

**f) Dépôts**

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont généralement constitués de dépôts à vue en dollars canadiens qui ne sont pas rémunérés.

**g) Assurance**

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

**3. Dépenses par article**

	<b>1997</b>	<b>1996</b>
	<b>En millions de dollars</b>	
Traitements . . . . .	<b>72,3</b>	71,3
Avantages sociaux et autres frais de personnel . . . . .	<b>17,7</b>	23,4
Coût des billets de banque . . . . .	<b>18,4</b>	16,8
Entretien des immeubles, après déduction des revenus de location . .	<b>26,1</b>	28,0
Services et fournitures . . . . .	<b>30,7</b>	19,5
Amortissement . . . . .	<b>22,3</b>	23,4
	<b>187,5</b>	182,4
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs . . . . .	<b>(28,9)</b>	-
Autres . . . . .	<b>(2,8)</b>	(3,4)
	<b>155,8</b>	179,0
Autres dépenses (revenus)		
Coût des ententes de règlement . . . . .	-	22,3
Réaménagement des effectifs (note 8) . . . . .	<b>2,5</b>	5,0
Divers . . . . .	<b>(14,1)</b>	7,4
Total . . . . .	<b>144,2</b>	213,7

Les traitements et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous *Traitements* ou *Avantages sociaux et autres frais de personnel* mais plutôt dans les dépenses d'entretien des immeubles.

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services. La Banque a commencé, en juin 1997, à recouvrer auprès de Placements Épargne Canada le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux petits porteurs.

Sous *Divers* figure un gain comptable net de 10,1 millions de dollars résultant de la vente de quatre des immeubles de la Banque dans d'autres villes qu'Ottawa, soit les immeubles de Halifax, de Regina, de Calgary et de Vancouver. Par ailleurs, la Banque a reçu une somme de 4 millions de dollars pour les frais divers engagés relativement à la liquidation de la Banque Commerciale du Canada (note 10).

Certains chiffres de la période précédente ont été réagencés de manière à être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.

#### 4. Immeubles de la Banque

	1997			1996		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	201,0	88,2	112,8	224,0	97,6	126,4
Matériel informatique et logiciels	36,1	24,0	12,1	39,1	26,3	12,8
Autre équipement	132,5	83,0	49,5	138,7	85,7	53,0
	<b>369,6</b>	<b>195,2</b>	<b>174,4</b>	401,8	209,6	192,2
Projets en cours	14,6	-	14,6	6,0	-	6,0
	<b>384,2</b>	<b>195,2</b>	<b>189,0</b>	407,8	209,6	198,2

#### 5. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

#### 6. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

#### 7. Placements

Les placements comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 11, paragraphe b).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, dont l'échéance moyenne est de trois mois, était de 3,9 % (3,6 % en 1996), tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 6,6 % (7,5 % en 1996) et de 7,8 % (9,1 % en 1996) respectivement.

#### 8. Réaménagement des effectifs

Par suite d'une revue approfondie de ses activités, la Banque a entrepris de rationaliser un certain nombre de ses opérations, ce qui devrait entraîner au total l'élimination d'environ 650 postes. Les réductions d'effectifs s'effectuent par des départs à la retraite anticipés, des départs volontaires ainsi que par des mises à pied; le processus se terminera en 1998. La Banque a porté dans ses comptes une somme de 33 millions de dollars en 1995, de 5 millions de dollars en 1996 et de 2,5 millions en 1997 afin de couvrir les coûts liés aux cessations d'emploi. Au 31 décembre 1997, 31,4 millions de dollars avaient été versés sur une provision totale de 40,5 millions de dollars.

## 9. Régime de pension

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées dont elle est le répondant et qui est agréé en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les prestations de pension versées sont fonction des années de service et des taux de rémunération.

Des évaluations actuarielles du Régime de pension sont effectuées périodiquement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La valeur de l'actif du Régime de pension est établie en fonction des cours du marché. Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 31 décembre 1995, la valeur actuelle estimative des prestations de pension accumulées se chiffre à 423,6 millions de dollars au 31 décembre 1997 (418,8 millions en 1996), tandis que la valeur estimative de l'actif du Régime de pension établie en fonction du marché s'élève à 508,8 millions de dollars (468,9 millions en 1996).

En 1997, le poste des dépenses liées au Régime de pension a affiché un solde créditeur de 1,3 million de dollars (en 1996, ce poste indiquait un solde débiteur de 7,0 millions de dollars). Ces dépenses comprennent le coût comptabilisé sur la base d'évaluations actuarielles des prestations de pension acquises par les employés au cours de l'année, l'amortissement des coûts liés aux services passés et les gains ou pertes actuariels. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants au Régime, qui est actuellement de 12 ans.

## 10. Affaires juridiques

La Banque Commerciale du Canada et la Norbanque ont fait l'objet d'ordonnances judiciaires de liquidation le 3 septembre 1985 et le 20 janvier 1986 respectivement. Au moment où ces ordonnances ont été émises, l'encours des avances consenties par la Banque du Canada à la Banque Commerciale du Canada s'établissait à 1,3 milliard de dollars et celui des avances accordées à la Norbanque à 0,5 milliard.

Au 31 décembre 1997, le solde des avances consenties à la Norbanque s'élevait à 1 million de dollars (soit le même montant qu'en 1996). Sur la foi des renseignements dont elle dispose, la Banque du Canada estime que ce montant sera remboursé intégralement à même le produit de la liquidation de la Norbanque.

À la suite d'une ordonnance de la cour rendue en décembre 1997 au sujet de la Banque Commerciale du Canada, la Banque du Canada a reçu un montant de 45,3 millions de dollars en remboursement du solde des avances consenties à cette banque, ainsi que des intérêts de 43,9 millions de dollars et une somme de 4 millions de dollars au titre des frais divers. Ces paiements portent à 1,5 milliard de dollars le montant total que la Banque du Canada a reçu aux fins du règlement de la créance qu'elle détenait en tant que créancier garanti de la Banque Commerciale du Canada.

Une créance de 13,8 millions de dollars que détient toujours la Banque du Canada dans le cadre des ententes conclues avec les créanciers non garantis de la Banque Commerciale du Canada est inscrite sous *Autres éléments de l'actif* dans le bilan. La Banque du Canada s'attend à recevoir 10 de ces 13,8 millions de dollars d'ici la fin de mars 1998.

## 11. Engagements

### a) Immeubles de la Banque

Au 31 décembre 1997, le total des engagements découlant des contrats d'acquisition de systèmes informatiques et d'équipement était de 9,0 millions de dollars (9,1 millions en 1996). Ces contrats prévoient le versement de ces montants au cours de la prochaine année.

### b) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque de devises du Fonds des changes; ces devises sont payées en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 6,1 % (6,1 % en 1996).

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens. Aucun tirage n'a été effectué sur ces deux mécanismes en 1996 et en 1997.

Le tableau ci-après fait état de l'encours des engagements découlant des contrats de devises.

	<b>1997</b>	<b>1996</b>
	<b>En millions de dollars</b>	
Contrats de devises - achats	<b>95,8</b>	75,4
- ventes	<b>3 573,8</b>	4 080,5

Au 31 décembre 1997, l'encours des contrats de devises comprenait pour 3 476,2 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (4 005,1 millions en 1996).

## **12. Le passage à l'an 2000**

La Banque a terminé en avril 1997 une évaluation des conséquences que pourrait avoir sur ses opérations le passage à l'an 2000. En se fondant sur les résultats de cette évaluation, elle a établi un plan d'action en vue de veiller à ce que ses systèmes essentiels continuent de bien fonctionner, de coordonner la vérification des systèmes qu'elle partage avec des partenaires de l'extérieur et de mettre en place des plans appropriés de reprise des opérations en cas de perturbation ou de défaillance des systèmes.

Le plan prévoit les mesures qui devront être prises pour assurer de façon continue le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement, l'exécution des opérations liées à la mise en œuvre de la politique monétaire et des opérations sur billets de banque et la prestation des services de gestion de la dette. Une équipe spécialisée a été mise sur pied pour administrer, orienter et soutenir les initiatives se rapportant au passage à l'an 2000.

La Banque a pour objectif de terminer l'adaptation de ses systèmes internes d'ici la fin de 1998. En 1999, elle concentrera ses efforts sur la vérification des systèmes partagés avec des partenaires de l'extérieur et l'élaboration des plans de reprise des opérations. La Banque estime que les initiatives liées au passage à l'an 2000 entraîneront au total des dépenses d'environ 14,0 millions de dollars en ressources externes et internes au cours de la période 1997-1999, dont 2,0 millions de dollars imputés à l'exercice 1997.



## Conseil de direction

Gordon G. Thiessen, gouverneur  
Bernard Bonin, premier sous-gouverneur

## Sous-gouverneurs

Charles Freedman  
W. Paul Jenkins

Tim E. Noël  
Sheryl Kennedy

## Conseillers

Serge Vachon<sup>1</sup>  
Janet Cosier

Pierre Duguay  
Vaughn O'Regan  
Donald R. Stephenson

L. Theodore Requard, secrétaire général

### Département des Marchés financiers

Ronald M. Parker, chef  
Nicholas Close, sous-chef  
Patrick E. Demerse, directeur des  
Opérations sur le marché et de l'Analyse  
D. Mark Zelmer, conseiller en recherches  
George Nowlan, chef de bureau régional,  
Toronto  
Louis-Robert Lafleur, chef de bureau  
régional, Montréal

### Département des Recherches

David J. Longworth, chef  
Brian O'Reilly, sous-chef  
Irene Ip, conseillère en recherches  
Tiff Macklem, conseiller en recherches  
Paul R. Fenton, représentant régional  
principal - Analyse économique

### Département des Études monétaires et financières

John G. Selody, chef  
Clyde A. Goodlet, conseiller en politiques  
de réglementation  
Jean-Pierre Aubry, sous-chef  
James F. Dingle, conseiller en recherches<sup>2</sup>  
Kevin Clinton, conseiller en recherches

### Département des Relations internationales

John D. Murray, chef  
James E. Powell, sous-chef

### Département des Opérations bancaires

Bonnie J. Schwab, chef  
Gerry Gaetz, directeur des Services relatifs  
aux billets  
Jim Reain, directeur des Services bancaires  
Charles Spencer, directeur des Services à la  
clientèle

### Services des titres gouvernementaux

Roy L. Flett, chef  
William G. Percival, directeur des  
Opérations et de l'Administration  
Edward P. Fine, directeur du Service à la  
clientèle et de la Planification stratégique

### Services à la Haute Direction et Services juridiques

L. Theodore Requard, secrétaire général  
Deborah M. Duffy, avocate générale

### Services de communication

Bruce Yemen, chef  
Jocelyne Charron, sous-chef

### Services techniques

Daniel W. MacDonald, chef  
F. J. Bruce Turner, directeur  
Chris J. Hemstead, directeur des Systèmes  
et Services de consultation  
John Otterspoor, directeur des Services  
de la gestion des systèmes

### Services de gestion

Janet Cosier, chef  
Richard A. J. Julien, directeur des Services  
de gestion des ressources humaines  
Donald D. Lusby, directeur du Service de  
la comptabilité et comptable en chef  
Claude Montambault, conseiller en  
rémunération

### Département de la Vérification

Carman L. Young, vérificatrice  
Peter Koppe, sous-vérificateur

1. Également président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

2. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

*Nota : Postes occupés au 27 février 1998*

## REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

### Représentants principaux (Analyse économique)

#### Halifax (provinces de l'Atlantique)

Paul R. Fenton

#### Montréal (Québec)

Louis-Robert Lafleur

#### Toronto (Ontario)

Brigid Brady

#### Calgary (provinces des Prairies et Territoires du Nord-Ouest)

Hung-Hay Lau

#### Vancouver (Colombie-Britannique et Yukon)

Michael D. Stockfish

### Représentants principaux (Opérations)

#### Halifax (provinces de l'Atlantique)

Robert Dolomont

#### Montréal (Québec)

Lorraine Laviolette

#### Toronto (Ontario)

Poste vacant

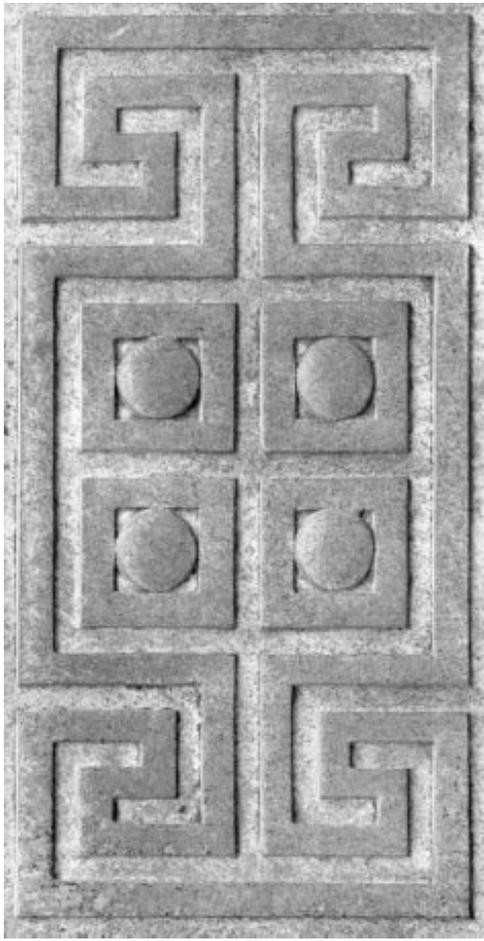
#### Calgary (provinces des Prairies et Territoires du Nord-Ouest)

Harry Hooper

#### Vancouver (Colombie-Britannique et Yukon)

Poste vacant

*Nota : Postes occupés au 27 février 1998*



**ANNEXE**

## Modifications apportées à la *Loi sur la Banque du Canada*

En 1997, plusieurs modifications ont été apportées à la *Loi sur la Banque du Canada*. Parmi les plus importantes figurent les suivantes :

- La Banque peut, avec le consentement du ministre des Finances, recouvrer ses frais pour les services qu'elle fournit au gouvernement fédéral en sa qualité d'agent financier.
- La Banque peut verser des intérêts au gouvernement fédéral sur les fonds que celui-ci dépose chez elle; elle peut aussi en verser aux établissements membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) sur les dépôts tenus à la Banque à certaines fins précises.
- La Banque peut désormais acheter ou vendre une gamme plus large de valeurs conformément aux principes et procédures qui seront publiés dans la *Gazette du Canada*.
- La Banque peut exercer des activités commerciales découlant indirectement de ses activités autorisées; ainsi la vente de billets de banque aux collectionneurs est maintenant permise.
- La liste des personnes qui ne peuvent occuper un poste d'administrateur de la Banque est allongée afin d'inclure les personnes associées à une chambre de compensation ou à un établissement participant à un système pouvant être assujéti aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. Cette liste englobait déjà les personnes liées à une banque, à un membre de l'ACP tenant des dépôts à la Banque du Canada ou à une agence de courtage s'occupant du placement initial de valeurs du gouvernement du Canada. Les personnes liées à des institutions qui contrôlent une des entités mentionnées ci-dessus ou qui sont contrôlées par l'une d'elles ne peuvent non plus occuper un poste d'administrateur.
- La Banque est tenue de verser au gouvernement fédéral les soldes de comptes bancaires non réclamés depuis vingt ans dont le montant est inférieur à 500 dollars. Auparavant, cette règle ne s'appliquait qu'aux soldes de moins de 100 dollars. Les soldes de 500 dollars ou plus continuent d'être conservés par la Banque indéfiniment.
- La Banque est autorisée à recueillir des renseignements auprès de toutes les institutions financières constituées sous le régime de la loi fédérale comme elle le fait déjà auprès des banques.

## **La Loi sur la compensation et le règlement des paiements : le point sur les activités**

En 1997, la Banque a recueilli, avec le consentement du ministre des Finances, des renseignements auprès des responsables des systèmes canadiens de compensation et de règlement susceptibles d'être assujettis aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. Au terme de son examen, elle a jugé que l'un de ces systèmes, soit le Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM), exploité par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (la CDS), pourrait poser un risque systémique si les risques n'y sont pas gérés adéquatement; il a donc été décidé d'assujettir ce système à la partie 1 de la *Loi* au début de 1998. Comme la Banque exerce une surveillance générale sur ce dernier de manière informelle depuis un certain nombre d'années, cette décision n'entraînera pas de modifications majeures en ce qui concerne les dispositions déjà en place au sein du SECTEM pour la limitation des risques. Toutefois, les établissements participants auront une assurance plus grande sur le plan juridique que, en cas de faillite par l'un d'entre eux, la totalité des obligations des participants seront réglées selon les modalités et les procédures de règlement du système.

Dans le cadre de la surveillance générale qu'elle exerce sur le SECTEM, la Banque a accepté en principe en 1997 la mise en place de mécanismes de limitation des risques qui permettraient d'englober dans le système les titres émis par les administrations provinciales de même que les obligations et les actions du secteur privé. (Auparavant, seules les opérations sur titres du gouvernement du Canada pouvaient être réglées au moyen de ce service.) La prise en charge de certains de ces titres est prévue pour la fin de l'été 1998. En outre, en prévision du lancement du système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) au milieu de l'année 1998, la Banque, la CDS et les établissements participants du SECTEM se sont entendus sur un mécanisme qui réduira au maximum le montant de la garantie exigée pour régler les transactions du SECTEM par le truchement du STPGV, tout en maintenant l'intégrité des mécanismes de limitation des risques de ce service. La Banque a aussi convenu de jouer un rôle clé dans les transferts des soldes excédentaires du SECTEM au STPGV et vice versa. Ces deux dernières mesures visent à promouvoir l'efficacité de ces systèmes ainsi qu'à assurer une solide gestion du risque systémique.

La Banque a également tenu des discussions sur les mesures appropriées de gestion du risque systémique avec les participants et les exploitants des systèmes qui assurent la compensation et le règlement des grosses opérations sur devises. Elle collabore avec d'autres banques centrales des pays du Groupe des Dix à la surveillance de ces systèmes de compensation et de règlement des opérations transfrontières multi-devises. En vertu d'ententes internationales et de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque du Canada doit s'assurer que les procédures utilisées pour régler les transactions en dollars canadiens sont adéquates.

COMMUNIQUÉ

Le 24 février 1998

**Prolongation de l'application des cibles  
de maîtrise de l'inflation**

*La Banque du Canada a émis aujourd'hui une déclaration qu'elle a faite conjointement avec le gouvernement canadien concernant la prolongation de l'application des cibles de maîtrise de l'inflation et donnant de plus amples renseignements sur la façon dont elle entend mettre celles-ci en œuvre.*

**Déclaration conjointe**

La politique monétaire canadienne a pour objectif de favoriser une expansion économique durable, des taux d'emploi élevés et l'amélioration du niveau de vie. La meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la réalisation de ces buts est de préserver la confiance dans la valeur de la monnaie en créant un environnement dans lequel, en moyenne, les prix restent stables. Par conséquent, le gouvernement canadien et la Banque du Canada ont réaffirmé aujourd'hui que la politique monétaire au Canada continuera d'être axée sur l'atteinte et le maintien de la stabilité des prix et ont annoncé que les cibles actuelles de maîtrise de l'inflation seront maintenues jusqu'à la fin de 2001.

Les cibles de réduction de l'inflation ont été adoptées en février 1991. En décembre 1993, le gouvernement et la Banque du Canada ont décidé de continuer à poursuivre de telles cibles de la fin de 1995 à la fin de 1998, l'objectif étant de contenir l'inflation dans une fourchette de 1 à 3 %. Les deux autorités ont également convenu que ces cibles seraient réexaminées avant la fin de 1998 et qu'une nouvelle fourchette à long terme compatible avec la stabilité des prix serait arrêtée à ce moment.

Depuis l'adoption des cibles, des progrès considérables ont été faits aux chapitres de la réduction de l'inflation et de son maintien à un bas niveau. Les agents économiques fondent de plus en plus leurs décisions sur la persistance de faibles taux d'inflation, et les Canadiens commencent à ressentir les bienfaits que procure un tel environnement. Par exemple, conjuguée aux progrès réalisés par tous les paliers de gouvernement en matière d'assainissement des finances publiques, la faiblesse de l'inflation a donné lieu à la baisse des taux d'intérêt qui, pour le moyen et le long terme, s'établissent près de leurs niveaux les plus bas depuis des décennies. L'économie canadienne traverse toutefois, depuis plusieurs années, une difficile période de restructuration dans les secteurs privé et public, et les avantages que procure un faible taux d'inflation ne se sont pas encore manifestés pleinement dans la tenue de l'économie.

Il serait utile, avant de déterminer quelle cible à long terme est compatible avec la stabilité des prix, de laisser s'écouler une plus longue période pendant laquelle l'économie aura mieux fait la preuve qu'elle peut bien fonctionner dans un climat de faible inflation. C'est pour cette raison que le gouvernement canadien et la Banque du Canada ont convenu de prolonger jusqu'en 2001 l'application des cibles de maîtrise de l'inflation en vigueur, dont l'objet est de maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 à 3 %. Ils comptent déterminer la cible à long terme de la politique monétaire avant la fin de 2001. En prenant un tel engagement à long terme auprès des Canadiens, le gouvernement et la Banque contribueront à préserver les bienfaits que la stabilité des prix peut procurer à la croissance des revenus et à la création d'emplois au Canada.

### Mise en œuvre de la politique monétaire dans le contexte des cibles

La Banque continuera, pour la mise en œuvre des cibles, de suivre l'approche qui a été définie en 1991 et perfectionnée par la suite, à savoir :

- Les cibles continueront d'être établies en fonction du taux d'augmentation sur douze mois de l'IPC global, et les mesures de politique monétaire demeureront fondées sur les variations de l'IPC hors aliments, énergie et effets des modifications des impôts indirects.
- Les mesures de politique monétaire continueront de viser à contrer les pressions persistantes à la hausse ou à la baisse sur le taux tendanciel de l'inflation, et non les pressions passagères, qui sont appelées à s'estomper, ou les changements du niveau des prix dont les effets sur l'inflation sont temporaires.
- Il est possible, en présence d'importants mouvements non prévus de l'offre ou de la demande, que l'inflation sorte temporairement de la fourchette cible. Dans ce cas, les mesures de politique monétaire auraient pour objet de ramener, en deux ans environ, le taux tendanciel de l'inflation vers le milieu de la fourchette.
- De façon plus générale, comme les mesures de politique monétaire ne se répercutent sur l'activité économique et l'inflation qu'après de longs délais, elles doivent toujours être prises de façon à réagir à l'évolution projetée de l'inflation dans six à huit trimestres.
- La Banque du Canada continuera, dans le *Rapport sur la politique monétaire* qu'elle publie tous les six mois, de faire le point sur l'évolution de l'inflation, les mesures prises pour atteindre les cibles fixées et les perspectives en matière d'inflation à la lumière de l'évolution de l'économie.

## Pour de plus amples renseignements sur la Banque

*Internet*     <http://www.bank-banque-canada.ca/>

Accès rapide aux communiqués de presse et aux allocutions du gouverneur, à un grand nombre de nos principales publications ainsi qu'à des données financières à jour.

### *Publications*

#### *Rapport sur la politique monétaire*

Sommaire détaillé des politiques et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Publication semestrielle gratuite.

#### *Revue de la Banque du Canada*

Condensé trimestriel de commentaires sur l'actualité économique, d'articles de fond et de tableaux statistiques. Sur abonnement.

#### *Bulletin hebdomadaire de statistiques financières*

Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

Pour se renseigner sur ces publications et d'autres, s'adresser au :  
Service de la diffusion des publications  
234, rue Wellington, Ottawa K1A 0G9  
Téléphone : (613) 782-8248  
Adresse électronique : [publications@bank-banque-canada.ca](mailto:publications@bank-banque-canada.ca)

### *Information publique*

Pour obtenir des renseignements généraux sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : 1 800 303-1282  
Télécopieur : (613) 782-7713

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :  
Téléphone : 1 888 891-6398  
Adresse électronique :  
[soldesnr@bank-banque-canada.ca](mailto:soldesnr@bank-banque-canada.ca)

*Le Musée de la monnaie  
de la Banque accueille  
30 000 visiteurs chaque  
année. Les activités conçues  
à l'intention des élèves sont  
particulièrement populaires.*



PHOTO : JAMES ZAGON

*Au terme de la visite, les élèves assistent dans le jardin intérieur  
à un topo sur la conception des billets de banque canadiens.*

